



Envoi au contrôle de légalité le : 5 avril 2024

Publication électronique le : 5 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Aline GUILLUY

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. François LEMAIRE, M. Ludovic IDZIAK, M. Philippe MIGNONET.

**PARTENARIATS AVEC LES FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS DE JEUNESSE
ET EDUCATION POPULAIRE**

(N°2024-85)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 11/03/2024 ;

Mesdames Karine GAUTHIER, Maité MULOT-FRISCOURT et Evelyne NACHEL ainsi que Monsieur François LEMAIRE, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Ludovic IDZIAK, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, au titre des partenariats avec les fédérations et associations de jeunesse et éducation populaire, les participations départementales maximales proposées, selon la répartition détaillée en annexe 1, étant entendu que ces participations seront attribuées, sur la période, sous réserve des capacités financières du Département, conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais, l'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais, l'Association Léo Lagrange Nord, Unis-Cité Hauts-de-France, l'Association départementale des Francas du Pas-de-Calais, le Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France, la Fédération des Foyers Ruraux et des Associations du Nord et du Pas-de-Calais et la Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais, selon les modalités reprises au rapport et en annexes, dans les termes du projet de convention joint en annexe 10 à la présente délibération ; étant entendu que les participations annoncées dans ces conventions seront attribuées, sur la période, sous réserve des capacités financières du Département.

Article 3 :

De valider le modèle type de convention au titre des actions prévues dans le cadre de la Politique jeunesse, dans les termes du projet type joint en annexe 10 à la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C03-338M01	6568//93338	Jeunesse éducation populaire	3 400 000,00	3 320 000,00
C03-338D02	6568//93338	Mesures jeunesse		5 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 72 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Présentation synthétique des CPOM
Associations de jeunesse et d'éducation populaire**

CPOM 2024-2027			
Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais 351 000 €	Accompagner la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement d'un réseau de 900 associations, 84 000 adhérents - Formations des bénévoles - Centre de Ressources à la vie associative 	100 000 €
	Favoriser l'initiative et l'engagement associatif des jeunes	Développement du dispositif des Juniors Associations	25 000 €
	Promouvoir les Valeurs de la République et la Laïcité	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine de la laïcité (Décembre) - Faites la fraternité (Mars) - Semaine de l'Ecocitoyenneté 	86 000 €
	Développement des pratiques culturelles	Parcours d'initiation artistique et culturelle dans les collèges (arts de la scène) Théâtre en amateur : Animation et structuration du réseau et organisation de la Biennale "Méli'scènes"	140 000 €
Association d'Action Educative du Pas-de-Calais 155 000 €	Accompagner la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et développement à la vie associative - Soutien technique et opérationnel aux associations - Mise en place d'un réseau territorial de référents bénévoles - Formation des bénévoles 	63 000 €
	Organiser des événements départementaux jeunesse	Festival des associations de jeunesse les années impaires	30 000 €
	Favoriser l'initiative et l'engagement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'initiative des jeunes - Culture : un outil d'émancipation des jeunes - Donner confiance à la jeunesse 	30 000 €
		Favoriser la participation citoyenne des habitants	32 000 €

Léo Lagrange Nord/Ile de France 130 000 €	Développer l'Education à la Citoyenneté et la lutte contre toutes les formes de discrimination	Démocratie et Courage : Programme d'interventions à destination des collégiens et des jeunes sur les thématiques des discriminations, des préjugés, des violences...	75 000 €
	Favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes	- Favoriser la mobilité Européenne et Internationale des jeunes - Projet Guide du Routard - Projet tri national	55 000 €
Unis-Cité Hauts de France 110 000 €	Recrutement de volontaires et mise en œuvre des programmes	<p>Solidarité Séniors : visite à domicile et en établissement des personnes âgées</p> <p>Egalité femmes hommes: faire émerger, comparer et remettre en question ses représentations de l'autre sexe et de renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité dès le plus jeune âge.</p> <p>Solidarité Aidants : organisation de temps d'activités pour les familles qui ont des jeunes en situation de handicap</p> <p>Access'Cité permettant à 6 jeunes en situation de handicap de participer à un service civique adapté sur deux missions aux choix les jeunes ambassadeurs du Calaisis et eco'volonterre</p> <p>Les Connéctés, accompagnement des personnes exclues du numérique dans leurs démarches et les former pour leur permettre d'acquérir un bagage numérique de base</p>	110 000 €
Association départementale des Francas du Pas-de-Calais 31 000 €	Favoriser l'initiative et l'engagement des jeunes	- Dispositif ADOAC - Engagement des jeunes	31 000 €

**Présentation synthétique des CPOM
Associations de jeunesse et d'éducation populaire**

Centre Régional Information Jeunesse Hauts De France 22 000 €	Accompagner le réseau information jeunesse	Organiser un salon annuel Information Jeunesse avec un temps de rencontre élus	12 000 €
		<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la refonte du site jeune du 62.fr - Organiser des animations thématiques hors les murs 	10 000 €
Fédération Foyers Ruraux et associations du Nord et du Pas-de- Calais	Soutenir la vie associative en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux adhérents formation des bénévoles aides aux associations - Favoriser l'initiative et l'engagement associatif des jeunes 	15 000 €
	Favoriser l'initiative et l'engagement associatif des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Bourse d'Initiatives Rurales - Mobil'Asso 	6 000 €
Fédération départementale des Familles Rurales du Pas-de- Calais 10 000 €	Favoriser l'engagement associatif, l'initiative, l'autonomie, le développement des compétences et la prise de responsabilités des jeunes	L'engagement associatif des jeunes	6 000 €
		L'éducation des jeunes à la citoyenneté	4 000 €

EPF Fonctionnement 2024

Fédération départementale des Familles Rurales du Pas-de- Calais		Animer un collectif de jeune en lien avec l'animation	5 000 €
---	--	---	---------

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais

Président : Daniel BOYS

Directeur : Christian BEAUVAIS

Siège Social : 55 Rue Michelet 62000 ARRAS

Présentation de l'Association

Créée il y a près de 150 ans, grand mouvement d'éducation populaire, association complémentaire de l'école publique, laïque et indépendante, la Ligue de l'Enseignement, réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

La Ligue de l'enseignement anime la vie locale, développe la solidarité et contribue à la formation de citoyens libres, égaux et responsables dans une société laïque. Elle encourage les initiatives citoyennes et associatives des territoires qui permettent à tous d'accéder à l'éducation et à la culture dans la reconnaissance des diversités locales. La réflexion, les échanges et les mobilisations menés sur le champ de la vie associative visent à créer et mettre en cohérence divers supports au dynamisme citoyen et associatif.

Depuis de nombreuses années, la Ligue de l'Enseignement s'inscrit dans de nombreuses politiques départementales (culture, éducation, jeunesse...). La Ligue est un partenaire majeur dans la mise en œuvre de la politique jeunesse du Département et participe aux différents groupes de travail. Elle relaie les différents dispositifs jeunesse du Département.

Elle développe différentes actions de sensibilisation et d'éducation pour lutter et déconstruire les préjugés et les discriminations, et partager les principes des Valeurs de la République, de laïcité et du vivre ensemble.

Elle contribue également à favoriser et à faciliter la participation de jeunes à la vie associative et à encourager leurs initiatives, en particulier par l'animation du dispositif des Juniors-Associations.

Éléments de bilan pour la période 2021-2023

La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais s'appuie sur un maillage de 594 associations locales réparties dans tout le département, qui mobilisent plus de 8000 adhérents et le double d'usagers.

Chaque année, dans le cadre de son centre de ressources départemental et de développement de la vie associative (CRDVA), la Ligue a proposé 24 sessions de formation qui ont permis d'accompagner plus de 300 bénévoles dans la gestion et le fonctionnement d'une association.

Elle a également favorisé l'engagement associatif des jeunes via le développement et l'accompagnement du réseau des Juniors Associations destinées aux jeunes de 11 à 18 ans et organisé une journée départementale dédiée en novembre 2021 qui a réuni 14 Juniors association et a impliqué 63 jeunes.

En 2021, elle a mis à disposition de ses associations affiliées, plus de 87 volontaires en service-civique.

Mobilisée dans la défense et la promotion des valeurs de la république, de Laïcité et de citoyenneté, la Ligue a structuré et renforcé ses 2 semaines thématiques dédiées à la laïcité et à la Fraternité.

- Ainsi la semaine départementale dédiée à la Laïcité a mobilisé 75 acteurs et touché près de 3721 personnes. En 2021, ce temps fort s'est adapté au contexte de la crise sanitaire en se développant plus sur les réseaux sociaux. Près de 100 initiatives accompagnés.
- En 2021, la semaine dédiée à la Fraternité a été constituée de 200 actions (débats, spectacles, jeux, ateliers, expositions, projection...) et a touché 4350 participants

Dans le domaine culturel, la Ligue a développé le **dispositif « Arts de la scène »** permettant de 2021 à 2023 à 170 collégiens des collèges de l'Arrageois (Avesnes le Comte, Pas-en-Artois et Vitry en Artois) de

l'Audomarois (collège de Fauquembergues et de Lumbres) et du territoire du Calaisis (Ardres et Licques), de découvrir et pratiquer le spectacle vivant, avec le soutien de compagnies associées.

Sur la période, elle a mis chaque année à disposition de ses associations affiliées, plus de 160 volontaires en service-civique.

La ligue a également porté le Centre Ressources du Théâtre Amateur qui a permis d'accompagner ces trois dernières années 2000 pratiquants amateurs, de proposer une centaine d'actions de formations avec le soutien d'une quarantaine de compagnies d'artistes affiliées.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec la Ligue de l'Enseignement sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Conseil Départemental dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, la Ligue de l'Enseignement s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados avec le pack Argousiers, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD, #Pépites62 et à l'expérimentation du budget participatif des collégiens dans le cadre du partenariat éducatif du Conseil Départemental.

1) Accompagner la vie associative

La Ligue structure et accompagne son réseau de près de 600 associations et facilite la création de nouvelles associations.

Elle proposera la mise en place d'un programme de formations à destination des bénévoles qui permet de qualifier et de valoriser le réseau associatif. Chaque année, elle animera une trentaine de sessions de formations sur des thématiques diverses (loi 1901, comptabilité, responsabilité...) destinées à plus de 300 bénévoles.

La ligue porte également un centre de ressources et de développement de la vie associative qui propose des réunions territoriales d'information sur la vie associative et l'accompagnement aux projets associatifs. Ce centre a pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'outiller les porteurs de projets. La ligue apportera une attention particulière au développement numérique de ce centre de ressources afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins du monde associatif.

Labellisée Guid'Asso sur le territoire de l'Arrageois par l'Etat, elle développera sa mission d'accompagnement de la vie associative en informant, accompagnant et orientant les bénévoles de toute association, dans la définition de leur projet associatif, la mise en œuvre de leurs actions et leur recherche de soutien et de financement de matériel.

Participation maximale départementale : 66 000 € par an

Critères d'évaluation :

Nombre de formations de bénévoles et nombre de personnes formées avec répartition par tranche d'âge, sexe et territoire d'appartenance.

Mettre en place un questionnaire d'évaluation qualitative à l'issue de chaque formation

2) Favoriser l'engagement associatif et l'initiative des jeunes

La ligue de l'Enseignement porte dans le département le dispositif national des Juniors Associations : ce type d'associations, à statut adapté, permet de réunir dans une dynamique associative des jeunes âgés de 11 à 18 ans autour d'un même projet ou d'une même passion.

Ce dispositif participe à faciliter et à encourager la prise de responsabilités par des jeunes, et leur permet l'accès à une première expérience de la vie associative. La ligue accompagne les jeunes pour créer leur Junior Association, leur met à disposition des ressources et outils adaptés, les soutient dans la mise en œuvre de leur projet et facilite ensuite leur passage vers une association traditionnelle.

Actuellement au nombre de 29 et concernant plus de 200 jeunes dans le Pas-de-Calais, la ligue valorisera ce concept en renforçant la communication (campagne d'informations, stand de présentation...) et proposera un accompagnement territorialisé et de proximité aux jeunes intéressés.

Enfin, plus de 160 volontaires ont été mis à disposition des associations affiliées pour lesquelles la ligue apporte un suivi et la formation du volontaire, un soutien des tuteurs et la gestion administrative. La ligue renforcera également sa plateforme d'intermédiation au service-civique à destination des associations de son réseau afin d'accompagner le déploiement du service-civique dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Participation maximale départementale : 25 000 € par an

Critères d'évaluation :

Evolution du nombre de junior associations et du nombre de jeunes impliqués par tranche d'âge, par sexe et territoire d'appartenance entre 2023 et 2027.

Produire la liste des JA par commune et établissement avec les thématiques de projet choisies (communiquer les informations sur le fichier Excel des JA produit par le CD62 comportant le nom et le code INSEE des communes)

3) Promouvoir les Valeurs de la République et la citoyenneté

Chaque année, la Ligue de l'Enseignement met en œuvre un programme d'événements d'intérêt départemental autour des valeurs de la République et de la citoyenneté, valeurs fondatrices de cette association et relatives à l'Education Populaire. Ces événements sont à destination des associations et structures de son réseau, mais également des établissements scolaires.

Si ces valeurs sont développées toute l'année, l'organisation des semaines thématiques permet de mobiliser les acteurs par l'organisation d'un appel à projets et de proposer différents temps forts sur les territoires et à l'échelle départementale. Ces semaines sont l'occasion de proposer des temps de rencontres et de formations riches et diversifiées, mais aussi de mise à l'honneur des initiatives et des acteurs engagés. Une journée départementale est organisée pour chaque thématique.

Ainsi, en Mars de chaque année, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les discriminations raciales (21 mars) la Ligue pérennisera une semaine dédiée à l'éducation à la diversité et à la lutte contre les discriminations, intitulée « Faîtes la Fraternité ».

Puis en décembre, à l'occasion de la journée nationale de la Laïcité (9 décembre), la ligue proposera « la semaine de la Laïcité » qui permet de mobiliser des acteurs autour du vivre ensemble et de la « Laïcité » à la connaissance et au respect de la loi de 1905.

La Ligue s'est également engagée dans une démarche globale d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EDD). Il s'agit pour la Ligue de traduire ses actions en 3 axes :

- Optimiser ses ressources à travers un mode de management environnemental offrant les outils pour une consommation responsable.
- Eduquer à l'Environnement et au Développement durable par l'accompagnement de ses associations et formations des animateurs directeurs bénévoles et volontaires.
- Fédérer autour du Développement Durable en s'appuyant sur l'existant afin d'impulser de nouvelles dynamiques sur l'ensemble du Département

Cela s'est traduit en juin 2021, par la mise en place d'une semaine de l'écocitoyenneté qui fédère les différents acteurs de la Ligue de l'Enseignement, sur le modèle des autres semaines thématiques.

Ces temps forts mobilisent pour chacun d'entre eux, plus de 200 acteurs et touchent près de 20 000 personnes. En lien avec le Département, la Ligue visera à développer ces actions à destination des collégiens et des jeunes, notamment dans le cadre de la redéfinition du partenariat éducatif.

Participation maximale départementale : 120 000 € par an

Critères d'évaluation :

Par association participante, nombre et localisation des projets soutenus et nombre de participants par tranche d'âge et par sexe (communiquer les informations sur le fichier excel produit par le CD62 comportant le nom et le code INSEE des communes)

A l'issue de chacune des 3 semaines, restitution permettant de valoriser l'implication des associations soit sous forme d'un événement réunissant les associations participantes et associant les partenaires financiers soit sous forme d'une réunion de restitution auprès du Département

4) Développer les pratiques culturelles

a) L'initiation artistique et culturelle en faveur des collégiens

Depuis 2014, la ligue met en place au sein de collèges du Département un parcours de sensibilisation aux Arts de la Scène. Ce dispositif permet de proposer aux collégiens concernés, une pratique culturelle durant une année complète, la rencontre avec des artistes et la découverte de lieux culturels. Ce dispositif s'inscrit entre le Département et les collèges en complémentarité du partenariat éducatif.

Cette action annuelle concernera 7 collèges, qui sont éloignés d'une offre culturelle de proximité. Durant l'année scolaire, la ligue proposera un parcours complet et ambitieux pour former les collégiens. Les élèves bénéficieront d'ateliers de pratique pour une durée au moins de 40 heures, de la visite des lieux culturels et la participation à des représentations. Durant ce projet, les élèves, accompagnés par la Compagnie de Théâtre et la Ligue découvriront ainsi les différentes étapes de création d'un spectacle.

A l'issue du parcours, les collégiens sont en capacité de se produire sur scène que ce soit au sein du collège ou sur des temps forts territoriaux ou départementaux

Participation maximale départementale : 100 000 € par an

Critères d'évaluation :

Bilan quantitatif par collège (Nombre et répartition par sexe des collégiens) et rapport qualitatif des ateliers Art de la scène par un témoignage écrit ou vidéo de toutes les parties prenantes (collégiens, enseignants, compagnie de théâtre, Ligue).

b) Les pratiques théâtrales en amateur

En coordination avec la fédération du Nord, la Ligue de l'Enseignement conçoit un programme ayant pour objet la dynamisation et le développement des pratiques théâtrales en amateur sur le Pas-de-Calais en prenant appui sur les dynamiques territoriales. Elle structure ainsi un centre de ressources régional du théâtre en amateur qui permet d'accompagner dans le Pas-de-Calais 5 réseaux territoriaux.

Cet accompagnement du théâtre en amateur poursuit trois objectifs majeurs :

- Qualifier et valoriser la pratique artistique en amateur en proposant un accompagnement aux projets portés par les compagnies et des stages de pratique. Pour cela, la Ligue veillera à diversifier et renouveler les intervenants en faisant appel notamment à des artistes émergents. De plus, la Ligue renforcera les parcours de découverte, du type « parcours du spectateur » afin de compléter l'offre de formation et d'accompagnement en permettant aux compagnies de voir des nouvelles créations et de rencontrer de nouveaux artistes
- Associer le développement du théâtre en amateur aux dynamiques territoriales en créant des passerelles entre les publics et du lien avec les structures professionnelles ainsi qu'avec les saisons culturelles intercommunales ou la saison culturelle départementale
- Développer et accompagner spécifiquement les territoires les plus isolés (Sud Arrageois, Montreuillois...) en vue d'y structurer la pratique du théâtre en amateur

La Ligue de l'Enseignement accompagnera les initiatives du théâtre en amateur et organisera un évènement festif permettant de renforcer les relations territoriales entre cet événement et les acteurs culturels locaux.

Participation maximale départementale : 40 000 € par an

Critères d'évaluation :

Bilan quantitatif des événements et rapport qualitatif des manifestations par un compte rendu écrit ou vidéo de toutes les parties prenantes.

<p align="center">PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>
--

Année 2024 : 351 000 € maximum

Année 2025 : 351 000 € maximum

Année 2026 : 351 000 € maximum

Année 2027 : 351 000 € maximum

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec Unis-Cité Hauts de France

Président : Frédéric LAMBIN

Directeur: Jérôme MULLET

Siège Social : 72/01 rue d'Arcole 59000 LILLE

Présentation de l'Association

Unis-Cité est l'association précurseur du service-civique en France. Depuis 1994, l'association promeut et développe ce dispositif qui concerne aujourd'hui près de 140 000 jeunes en France. Cet engagement citoyen permet aux jeunes de mettre leur temps et leur énergie au service de causes d'intérêt général. C'est également pour ces jeunes une période pour s'épanouir et avancer dans la définition et la construction de leur projet d'avenir.

Depuis sa création, Unis-Cité Hauts de France se mobilise sur les grands enjeux de société tels que la lutte contre l'isolement des seniors, le développement durable ou l'accès à la culture, pour que tous les jeunes, quel que soit leur parcours, consacrent une étape de leur vie à la solidarité et à la citoyenneté active.

Unis-Cité propose aujourd'hui à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) un engagement collectif. Ainsi des volontaires se mobilisent ensemble pour mener à bien des missions d'intérêt général répondant à des besoins sociétaux prioritaires.

Un service civique de qualité est développé car fort de son expérience, Unis-Cité accompagne les structures pour démultiplier et améliorer leur projet d'accueil et d'accompagnement de volontaires en Service Civique.

Enfin Unis-Cité œuvre également avec les entreprises pour changer l'image qu'ont les jeunes du monde de l'entreprise en mobilisant son partenariat dans une démarche collaborative

Dans le Pas-de-Calais, UnisCité est implanté à Lens depuis 2006, à Calais depuis 2012 et à Béthune depuis Janvier 2017.

Différentes missions d'intérêt général qui s'inscrivent dans le « programme cœur » de l'association, sont proposées aux jeunes sur l'ensemble des antennes :

- **Solidarité Séniors** : les volontaires s'engagent pour lutter contre l'isolement des personnes âgées à domicile ou en structure. Les jeunes proposent des temps conviviaux (jeux, promenades,) qui permettent aux personnes âgées de maintenir un lien social.
- **Solidarité Aidants**: les volontaires s'engagent pour la citoyenneté et le bien-être des personnes en situation de handicap et proposent aux enfants et jeunes adultes de les accompagner pour réaliser des activités culturelles de loisirs à domicile ou en extérieur. Leurs interventions permettent également de soutenir les aidants.
- **Les connectés** : Les Connectés, ce sont des jeunes volontaires en service civique, qui sont là pour accompagner les personnes exclues du numérique dans leurs démarches et besoins, les former pour leur permettre d'acquérir un bagage numérique de base

Les volontaires sont répartis dans d'autres missions en lien avec d'autres partenaires que le département, sont proposées uniquement par certaines antennes, afin de s'inscrire dans des projets locaux répondant aux besoins du territoire (Santé, Environnement, Education, Culture et Patrimoine, lutte contre le décrochage scolaire):

- A Béthune et dans le Calaisis : programmes Repair santé (sensibilisation à la santé), les jeunes pour l'Egalité femme-homme, les Eco-volonterre (chantiers nature de protection et sensibilisation à la biodiversité),
- Dans le Calaisis : jeunes ambassadeurs du Calaisis (sensibilisation à l'environnement et au patrimoine), Access cité (expérimentation 2021 pour des jeunes volontaires en situation de handicap en partenariat avec l'AFAPEI)

Les volontaires sont répartis en équipes (binômes ou trinômes), dans la mixité et la diversité et s'engagent 4 jours par semaine pendant 8 mois pour mener à bien leurs missions. Selon les programmes, les volontaires mènent 1 ou 2 missions.

Au-delà de son activité propre, Unis-Cité accompagne les collectivités locales, les associations et tout type de structure qui souhaitent accueillir des jeunes en service-civique. L'association leur apporte un accompagnement personnalisé afin de répondre au désir d'engagement des jeunes et soutenir le développement de projets innovants. Elle propose des formations pour les tuteurs. Elle facilite l'accueil de jeunes dans les associations et collectivités par la mise à disposition de son agrément national et offre un accompagnement renforcé visant l'autonomie des structures.

Un service civique de qualité est développé car fort de son expérience, Unis-Cité accompagne les structures pour démultiplier et améliorer leur projet d'accueil et d'accompagnement de volontaires en Service Civique.

Enfin Unis-Cité œuvre également avec les entreprises pour changer l'image qu'ont les jeunes du monde de l'entreprise en mobilisant son partenariat dans une démarche collaborative

Elle propose des formations civiques et citoyennes sur la laïcité et le fait religieux, les discriminations, l'égalité femme-homme, la prévention de la radicalisation, analyse des médias et les institutions et citoyenneté.

A cela, s'ajoutent au cours de l'année des journées thématiques sur le handicap, l'éco-citoyenneté, la solidarité intergénérationnelle, la prévention de l'endettement et la santé... ce qui constitue un programme de 8 jours de formation et de sensibilisation pour chaque volontaire.

Éléments de bilan pour la période 2021-2023

Dans le Pas-de-Calais, l'association est implantée à Calais, Lens et Béthune et accueille chaque année entre 200 et 250 volontaires en service-civique.

A travers les programmes, Solidarité Senior, Solidarité Aidants ce sont chaque année, plus de 200 personnes que les jeunes accompagnent, près de 2000 visites réalisées à domicile, et près de 2500 appels téléphoniques.

Depuis 3 ans, dans le cadre de ces programmes, les relations et les partenariats avec les Maisons de l'Autonomie se sont développés par l'intervention des professionnels dans la sensibilisation et la formation des jeunes, par l'orientation de public suivi, par la participation aux comités de pilotage. Le rôle de « veille » des volontaires s'est renforcé afin de permettre aux jeunes d'informer les maisons de l'autonomie de situations particulières.

Au-delà de ces 3 programmes Unis-Cité, a expérimenté en 2019 à Lens, le dispositif « les connectés », généralisé depuis Octobre 2020, à ses deux autres antennes.

Ainsi sur la période 2020-2021, 32 volontaires sont intervenus en lien avec les politiques départementales et les différents dispositifs auprès des publics prioritaires pour faciliter leur inclusion numérique. Leur nombre a diminué sur la période 2021-2022 passant à 25 volontaires.

Même si ces missions sont proposées autant aux filles qu'aux garçons, on constate une prédominance des filles (63%) parmi les volontaires des programmes Solidarité Séniors et Solidarité Aidants et il s'agit pour la plupart de volontaires majeurs, avec une moyenne d'âge proche de 20 ans. La nature des missions du domaine de l'aide à la personne a tendance, comme dans la vie professionnelle, à attirer davantage les filles que les garçons.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec Unis-Cité sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Conseil Départemental dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,

- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, Unis-Cité s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD et #Pépites62 et à l'expérimentation du budget participatif des collégiens dans le cadre du partenariat éducatif du Conseil Départemental.

1) Accompagner l'initiative et l'engagement citoyen des jeunes **Mise en œuvre des missions du programme cœur**

Le soutien du Département vise à permettre à Unis-Cité d'accueillir et d'accompagner les jeunes souhaitant s'engager dans un service-civique et de proposer particulièrement les missions de son « programme cœur ».

Les projets menés par l'association s'inscrivent en complémentarité de différentes politiques départementales :

Missions « Solidarité Séniors » et « Solidarité Aidants » : initiées depuis quelques années, les relations et la coopération avec les Maisons de l'Autonomie seront encore plus développées et structurées (formations par les professionnels, identification de public...).

Cet accompagnement permettra également de renforcer le rôle de sentinelle des volontaires car lors de leur visite, les volontaires peuvent avoir à identifier des personnes en difficulté. Il s'agira de privilégier les visites à l'attention de personnes restées à domicile. Les volontaires pourront également être mobilisés à l'occasion de l'organisation de temps forts (journée des aidants, forum) ou pour l'accompagnement dans des projets spécifiques.

Mission « Access'Cité » :

Ce programme met en lien les Jeunes Ambassadeurs du Calais / Access'Cité qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des habitants afin de valoriser le patrimoine et les équipements touristiques et culturels de l'agglomération Grand Calais Terre et Mer.

18 jeunes engagés en service civique proposent des animations, jeux et activités de découverte autour du Patrimoine.

Cette équipe sera composée de 12 jeunes sans handicap et de 6 jeunes en situation de handicap à mi-temps à Unis-Cité et mi-temps en structure (IME, SAT, foyer de vie...)

Ce projet est centré sur la sensibilisation au patrimoine de l'agglomération de Calais, permettre aux jeunes de s'approprier les richesses de leur territoire et d'en devenir les premiers ambassadeurs mais aussi des acteurs de la vie culturelle et faire évoluer le regard des jeunes sur leur environnement.

Mission « Egalité Femmes Hommes » :

Concernant ce programme il s'agit pour Unis-Cité de faire émerger, comparer et remettre en question ses représentations de l'autre sexe et de renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité dès le plus jeune âge. Ceci est un projet mobilisant 8 jeunes. L'objectif est de transmettre les valeurs d'égalité et de respect entre les filles et garçons, les femmes et les hommes dans une société où les inégalités sont encore flagrantes et très significatives dans de nombreux domaines : milieu scolaire, professionnel, familial, sportif, de la santé, de la sphère publique et privée.

L'objectif étant de balayer les thématiques tel que les stéréotypes et les discriminations de genre dans la société, les jouets et les jeux, les tâches domestiques de la maison, les rôles attribués à chacun, les noms de métiers et les représentations des professions, les sports féminins, les enjeux liés au genre dans les médias (publicité, image de la femme dans les clips de raps...) le sexisme et les violences conjugales et cybersexisme/cyberharcèlement.

Mission « RE'PAIRS Santé » : est un programme d'éducation à la santé basé sur une approche positive : des jeunes engagés en service civique (répartis en trinôme) seront mobilisés comme relais d'information et de sensibilisation santé auprès d'autres jeunes.

Pour Unis-Cité c'est permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé et celle des autres donner aux enfants et aux jeunes les informations nécessaires en matière de santé et leur permettre d'acquérir les bons réflexes.

Les thématiques de ce programme sont autour de l'hygiène de vie de l'alimentation, sommeil, bienfaits du sport, les addictions (drogues, tabac, alcool) et les compétences psychosociales (apprendre à savoir dire non, gérer son stress...) l'e-réputation et les dangers des écrans les relations affectives et sexuelles, la gestion des émotions, l'estime de soi et le harcèlement, la prévention des risques en milieux festifs (consommations de substances psychoactives, sécurité routière, sexualité...)

Mission « Les Connectés » : la situation sanitaire liée au Covid a accentué des tendances émergentes ou sous-jacentes, c'est le cas du numérique. La transformation numérique s'accélérait ces dernières années et la crise sanitaire ont précipité cette tendance.

La dématérialisation de l'accès aux services et au droit s'accélère. Unis Cité propose au travers « Les Connectés » d'aider les personnes à devenir autonomes dans leurs démarches numériques quotidiennes.

A partir de l'année 2021/2022, l'association mobilisera 33 volontaires pendant 8 mois sur les territoires de Lens, Béthune et Calais afin d'aider les personnes à devenir autonomes sur les outils numériques.

En rendez-vous individuel comme en ateliers collectifs, les Connectés pourront aider sur les démarches administratives, faire découvrir les équipements numériques, accompagner dans les usages quotidiens du numérique (applications de transport, etc...), orienter dans l'achat de matériel numérique et enfin rendre autonomes les publics dans les activités de loisirs et de lien social (whatsapp, skype, etc...).

Dans le cadre de ce développement les volontaires interviendront en lien avec les politiques départementales et les différents dispositifs auprès des publics prioritaires du Département. Ainsi ils pourront proposer des permanences dans les Maisons Département Solidarité, et chez nos partenaires (Missions Locales, Centres sociaux...) ou intervenir auprès des publics suivis (personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics en insertion...).

Ils participeront également à l'accompagnement des jeunes dans les démarches pour bénéficier des mesures jeunesse du Département. D'ailleurs 40 volontaires ont passé leur BAFA en 2023.

Les volontaires pourront également intervenir dans la sensibilisation et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et des assistants familiaux à l'usage de l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Critères d'évaluation :

Nombre de volontaires par tranche d'âge et par sexe par programme et par antenne
Recueil de la parole des jeunes à l'issue de leur mission de volontaire lors des cérémonies de clôture (associer à au moins une des sessions les représentants du CD62)

Participation maximale départementale : 110 000 € par an

<p>PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>

Année 2024 : 110 000 € maximum

Année 2025 : 110 000 € maximum

Année 2026 : 110 000 € maximum

Année 2027 : 110 000 € maximum

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec l'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais

Président : Frédéric DZIURLA

Directrice: Stéphanie CLIN

Siège Social : Maison des sports du Pas-de-Calais, 9 rue Jean Bart, 62143 ANGRES

Présentation de l'Association

L'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais (AAE62), créée en 1959 fédère environ 717 associations réparties sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Il s'agit d'associations qui proposent des activités de loisirs, sportives ou culturelles pour les 6-25 ans. Ces associations représentent plus de 77 000 adhérents.

Association d'éducation populaire, l'AAE62 a décliné son projet jeunesse de 2022 à 2024 autour de 5 pôles:

- ❖ L'accompagnement des associations
- ❖ La formation des bénévoles et permanents associatifs
- ❖ L'accompagnement, soutien et valorisation des initiatives, projets et engagements des jeunes
- ❖ L'accompagnement des associations pour l'agrément Service Civique et de jeunes en service civique
- ❖ La participation citoyenne (collectifs d'habitants, conseils citoyens, comptoirs à initiative ESS)

Dans le cadre du projet jeunesse, l'AAE62 s'adresse aux jeunes de 6 à 25 ans. Elle s'appuie sur l'ensemble de ses partenaires associatifs et institutionnels et de son réseau pour mener des actions dans tout le département du Pas-de-Calais. Sans oublier les référents territoriaux qui facilitent la bonne transmission du projet associatif et portent les valeurs que défend l'AAE62 sur l'ensemble du territoire.

Elle inscrit son activité dans une dimension départementale et de proximité avec la présence de référents bénévoles sur chacun des territoires du Pas-de-Calais qui accompagnent les associations locales. Son savoir-faire a été reconnu par l'Etat qui lui a confié la co-animation du réseau des Guid' Asso du Pas-de-Calais.

Elle favorise également l'engagement citoyen des jeunes en développant une plateforme d'intermédiation du service-civique au sein de son réseau d'associations.

L'AAE62 organise tous les 2 ans, le festival des associations de jeunesse du Pas-de-Calais, véritable vitrine du dynamisme de la vie associative du département, qui mobilise plus d'une centaine de bénévoles. Cette manifestation grand public et ouverte à tous, accueille à chaque édition, plusieurs milliers de jeunes.

Elle a ajouté à son projet de structure le pôle de la culture et la mise en place d'un tiers lieu à Noeux-les-Mines nouveau lieu d'implantation de l'association.

Eléments de bilan pour la période 2021-2023

L'AAE coordonne le réseau des Guides Asso constitués de 43 structures qui ont pour mission d'accompagner les associations au plus près des territoires.

Elle s'appuie également sur 21 référents territoriaux actifs qui permettent aujourd'hui une plus grande proximité auprès des associations. Elle accompagne les structures qui souhaitent accueillir des volontaires en service civique. Elle a ainsi mis depuis trois ans une centaine de volontaires chaque année, à disposition d'une cinquantaine de structure.

Ensuite, pour faciliter l'animation de son réseau et renforcer la mutualisation des projets associatifs (prêt de matériel et petit matériel), l'AAE a développé une plateforme numérique « la boîte à Asso », accessible à tout public mais plutôt à destination des associations. L'AAE accompagne également les associations dans le cadre de l'aide départementale qui est passée en trois ans, de 200 à 300 associations bénéficiaires.

En 2023, 304 dossiers pour un montant global de 200 000 euros, ont été retenus pour les jeunes sur des activités culturelles, sportives, de loisirs, événementielles...

De plus, l'AAE62 a débuté en 2019 un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dans l'accompagnement de ses conseils citoyens. Des rencontres individuelles ont permis d'accompagner les conseils citoyens dans la structuration de leur fonctionnement administratif et financier. Et des formations collectives ont rendu possible les échanges de pratiques pour enfin aboutir à un livre blanc de la participation citoyenne avec 10 préconisations.

Enfin, L'AAE62 s'est également associée à Catherine DELERUE de la Note Bleue de Ruminghem, à Benoit BOURGEOIS artiste bullygeois et à Loïc MARLES, metteur en scène de Souchez, afin de travailler sur la présentation d'un spectacle sur cette même thématique. "Rassemblement générale". Le jeudi 18 novembre 2021 à la maison des étudiants de l'Université d'Artois à ARRAS, l'ensemble des travaux d'étude a été présentée aux partenaires de l'AAE. Environ 80 personnes présentes. 3 nouvelles rencontres ont été faite en 2022.

En 2021 L'AAE a organisé 4 mini festivals au lieu d'un seul pour des raisons sanitaires liées au COVID.

Les « Mini festivals » ont valorisés les associations de jeunesse du département du Pas-de-Calais en créant des liens avec les activités interactives : sportives, culturelles et créatrices.

L'esprit de cette manifestation est avant tout celui des bénévoles et de leurs actions pour les jeunes tout au long de l'année. En 2021 l'objectif était de renouer le lien entre les habitants sur différents territoires.

4 mini-festivals ont été organisés sur le département :

- Le 2 juillet à Enquin les Ballons en partenariat avec la municipalité et le centre social intercommunal d'Hucqueliers
- Le 04 septembre à Courcelles-les-Lens en partenariat avec la Rythmique Courcelloise et la commune
- Le 11 septembre à Saint-Omer en partenariat avec les Archers et la commune
- le 19 septembre à Ablain-Saint-Nazaire en partenariat avec la municipalité

Au total 300 bénévoles ont été mobilisés, 100 associations du réseau de l'AAE et environ 1200 personnes ont participé aux différentes manifestations.

En 2023, l'AAE a renoué avec un seul lieu pour son festival regroupant 60 associations sur St-Omer.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec l'AAE sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Conseil départemental dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, l'AAE s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD #Pépites62 et à l'expérimentation du budget citoyen dans le cadre du partenariat éducatif du Conseil Départemental.

1) Accompagner la vie associative

L'AAE 62 accompagne et soutient le réseau associatif jeunesse dans le Pas-de-Calais en apportant un soutien technique et opérationnel aux associations. Ce soutien en ingénierie est assuré par l'équipe de salariés de l'association et le réseau territorialisé des 20 référents bénévoles sur 9 territoires. Près d'une centaine de rencontres annuelles sont ainsi proposées chaque année. Ces référents sont également formés à l'accompagnement au projet.

Depuis septembre 2020, l'AAE62 participe activement aux travaux d'expérimentation nationale de l'accompagnement à la vie associative, qui va donner naissance au réseau « Guid'Asso ».

Ainsi, elle anime le groupe projet départemental qui consiste à rechercher les bons fonctionnements d'accompagnement à la vie associative et à développer la couverture territoriale d'acteurs qui puissent accueillir, orienter et accompagner les bénévoles. Elle participe également aux groupes projets régionaux afin de rendre compte des travaux départementaux et d'uniformiser les fonctionnements au niveau régional. Par son statut de coordination de Guid'Asso, l'AAE participe et co-organise les rencontres régionales des Guid'Asso et les rencontres départementales. L'AAE continuera sa mission de coordination des Guid'Asso avec comme objectif la formation des animateurs mais aussi le développement des Guid'Asso sur le Département.

Le programme des formations bénévoles qu'elle propose permet de qualifier et de valoriser le réseau associatif. Chaque année, elle anime une quinzaine de sessions de formation qui répondent aux besoins des bénévoles des associations sur des thématiques diverses (loi 1901, comptabilité, responsabilité...).

Environ 150 bénévoles seront ainsi formés chaque année, avec une attention particulière portée sur les jeunes dirigeants. Près de 20% des bénéficiaires sont âgés de moins de 25 ans. Ces formations seront organisées sur l'ensemble des territoires du département. Son rôle de coordonnateur des Guid'Asso vise à mutualiser et à coordonner le programme de ces formations avec d'autres acteurs associatifs jeunesse ou sportifs.

L'AAE62 continuera aussi à soutenir les associations employeuses et pour cela, elle proposera à une cinquantaine d'associations un accompagnement et des outils pour la professionnalisation.

Dans le but de renforcer l'engagement associatif des jeunes, l'AAE62 a développé un partenariat avec l'Université d'Artois. Ainsi l'association accompagne depuis 2013 la vie associative étudiante et anime un programme de formations adaptées. Elle propose notamment la mise en place du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) à l'attention des étudiants. Ce diplôme apporte une connaissance et des compétences aux étudiants sur le fonctionnement d'une association (statut, gestion budgétaire, vie associative, gestion de projet). L'AAE continuera son action auprès de l'Université d'Artois.

L'accompagnement sur la vie associative se portera aussi sur des publics scolaires pour permettre aux jeunes d'effectuer leurs stages dans une association afin de découvrir son fonctionnement et de permettre à faire leurs premiers pas, l'objectif est à la fois de mobiliser les jeunes à devenir bénévole ou découvrir les métiers inhérents à la vie associative.

Les jeunes pourront s'immerger dans la vie associative, en découvrir toutes les ressources humaines (bénévoles, salariés, volontaire en service civique) et s'approprier leur projet.

Enfin l'accès à sa plateforme « la boîte à Asso » créée en 2019, continuera de faciliter encore plus la demande de l'aide départementale qui se dématérialisera à partir de 2024, de valoriser les projets associatifs, de faciliter l'accès des bénévoles aux informations, d'encourager la création d'emploi et de mutualiser les besoins et les compétences.

Critères d'évaluation :

Par association participante, nombre et localisation des projets soutenus et nombre de participants par tranche d'âge et par sexe (communiquer les informations sur le fichier Excel produit par le département comportant le nom et le code INSEE des communes)

Participation maximale départementale : 63 000 € par an

2) Organiser des événements départementaux Jeunesse

Le soutien et la valorisation de la vie associative passent également par l'organisation d'un programme d'événements départementaux ou territoriaux.

Tous les deux ans, les années impaires, l'AAE62 organise le festival des associations jeunesse du Pas-de-Calais, vitrine de l'activité et des réalisations du réseau associatif du département. Ce festival se veut être interactif et est l'occasion pour un grand nombre de jeunes de présenter leur activité associative. Une attention particulière est apportée dans la mobilisation des publics éloignés des pratiques éducatives et de loisirs que ce soit pour des raisons sociales, culturelles ou discriminatoires.

Cette manifestation grand public et ouverte à tous, se déroulera sous le parrainage du Conseil départemental qui apportera encore son soutien technique (mise à disposition de matériel, communication, conception et impression de documents...) dans l'organisation. Cet évènement destiné à être organisé sur un territoire différent à chaque fois.

Cependant en 2024 c'est une année particulière pour l'AAE puisqu'elle investit son nouveau local sur Nœux-les-Mines. L'objectif étant d'y développer un lieu ressource départemental dédié à l'accompagnement des bénévoles associatifs et tous ceux qui souhaitent s'engager pour le lien social et en particulier les jeunes ; un lieu favorisant également les coopérations associatives, la participation citoyenne et les pratiques culturelles. C'est pourquoi l'AAE propose un événement fédérateur afin de permettre aux associations du Pas-de-Calais de découvrir ce lieu et les possibilités qu'il présente mais aussi de lancer le développement de son nouveau pôle culture, en proposant un festival des pratiques culturelles amateurs.

De plus, dans le prolongement de l'étude sur l'engagement associatif des jeunes réalisée en 2016, l'AAE62 a finalisé son étude sur l'Education Populaire dans le Pas-de-Calais en lien avec le laboratoire Sherpa de l'université d'Artois et a proposé depuis 2021 son spectacle « **Rassemblement Générale** » co écrit par la note bleue.

Catherine DELERUE avec Benoit Bourgeois, retrace les défis auxquels les associations peuvent être confrontées au quotidien : que ce soit la recherche de financements, la mobilisation de bénévoles ou la gestion des pressions extérieures. Le spectacle offre une tribune pour discuter ouvertement des obstacles et explorer des solutions innovantes. A la fin du spectacle, l'AAE encourage les participants à interagir, à poser des questions et à partager leurs propres expériences pour enrichir le dialogue.

Critères d'évaluation :

Commune d'accueil du festival

Nombre et localisation des associations adhérentes participantes

Nombre de bénéficiaires touchés par tranche d'âge et sexe.

Nombre de manifestations sur « Rassemblement Générale » et retour qualitatif de ses échanges

Participation maximale départementale : 30 000 € par an.

3) Favoriser l'engagement associatif

a) L'initiative des jeunes

L'AAE62 cherchera à maintenir son soutien de proximité à la vie associative et à renforcer son action à destination de l'engagement associatif des jeunes

En 2018, l'AAE62 avait débuté des rencontres de territoires avec les associations permettant d'échanger autour de l'engagement associatif. Les rencontres ont fait émerger la mise en place du Mobil'asso Jeunes permettant de mobiliser les associations d'un même territoire, afin de leur proposer des temps d'échanges et de réflexion sur la vie associative. Cette action permettra de mieux connaître les problématiques des différentes associations en milieu urbain ou en milieu rural.

Le Mobil'Asso Jeune se veut un lieu culturel, éphémère et itinérant qui permet d'aller à la rencontre d'un public jeune de manière ludique et attrayante pour la jeunesse.

Les activités seront créées et proposées afin de sensibiliser le public sur différentes thématiques (environnement, numérique, engagement associatif ...) et d'amener les jeunes à échanger sur leurs parcours et leurs envies de projet.

Ces activités sont préparées en amont avec une structure de proximité (association, communauté de communes, mairie ...) afin de recenser les besoins et les problématiques du territoire. Quand ceux-ci correspondent au projet jeunesse de l'AAE62, une action est mise en place, dans le cas le contraire, les jeunes pourront être orienter vers une autre structure.

En 2024, cela contribuera à mettre en place des temps de concertation inscrits dans la délibération jeunesse afin de donner la parole aux jeunes.

D'ailleurs depuis la mise en place du Mobil Asso, l'AAE se veut être au plus près des jeunes et de leurs attentes. C'est pour cela qu'elle est également mobilisée dans les « Promeneurs du Net » visant à renforcer la présence éducative sur Internet et à compléter les modalités d'informations et

d'accompagnement traditionnelles des jeunes. Cette valeur ajoutée permettra de toucher un public jeune via les réseaux sociaux mais aussi de qualifier le professionnel de l'association qui est devenu Promeneur du Net.

Dans la même lignée elle est labellisé Point Relais Information Jeunesse afin de repérer et de réorienter après une primo information les jeunes se questionnant sur des thématiques tel que l'emploi, la formation, la santé.....

De plus afin de faciliter la prise d'initiative des jeunes, l'AAE accueillera comme chaque année des volontaires en service civique. Cela permettra aux jeunes de découvrir le monde associatif, d'acquérir une 1ère expérience et facilitera encore son engagement associatif, et en particulier en tant que dirigeant.

Fort de son expérience et dans sa volonté d'accompagner la vie associative, l'AAE développera encore sa plateforme d'intermédiation au service-civique. En simplifiant les démarches administratives pour les associations et en permettant une mutualisation des missions entre les associations, l'AAE62 permettra de renforcer le réseau des structures d'accueil et ainsi facilitera l'engagement des jeunes. Cela lui permettra également de développer un réseau de volontaires et de les accompagner par la suite dans leur engagement associatif.

Enfin en 2023, l'AAE a mis en place un Hackaton permettant aux jeunes de découvrir des pratiques sportives, développer l'esprit d'équipe et l'émergence de projets. Le but étant d'accompagner des jeunes de quartier à réfléchir à la mise en place d'un projet qui leur tient à cœur au sein de leur quartier.

Les jeunes avaient 30h pour conceptualiser un projet avant le passage devant un jury composé de futurs partenaires leur permettant de concrétiser leur projet.

Année olympique oblige, en 2024, les jeunes bénéficieront au cours de l'Hackaton, de rencontres avec des athlètes et d'initiation à une discipline olympique.

b) Culture : un outil d'émancipation des jeunes

Le projet culture : l'objectif de ce projet étant d'accompagner les bénévoles associatifs et notamment les jeunes dans leur projet culture, notamment en leur apportant une expertise sur le modèle socio-économique d'une association, mais également la possibilité d'être accompagné dans ce projet par la mise en relation de partenaires culturels et apporter des conseils en terme de mise en scène et de communication.

Plusieurs pistes de développement se réaliseront comme proposer la réalisation d'une vidéo promotionnelle ou d'organiser des tremplins ou une résidence de plusieurs jours.

c) Donner confiance à la jeunesse

Au travers de « je prépare ma rentrée » : les objectifs seront-pour l'AAE, de permettre aux jeunes de reprendre confiance en eux, de mettre en valeur leurs compétences, connaissances et savoir-faire, leur permettre d'oser, de s'expérimenter et de les aiguiller sur leurs points forts.

Des ateliers auront lieu sur une journée, de façon ludique les jeunes pourront participer à des débats philo afin de leur permettre d'échanger en groupe et d'affirmer leurs opinions mais également de familiariser à la prise de paroles en publics environ 10 à 12 jeunes par groupe.

Critères d'évaluation :

Pour chacune des actions :

- Typologie du public (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes issus des QPV, NEET, professionnels tous publics)
- Nombre de bénéficiaires touchés par tranche d'âge et sexe et territoires d'origine

Participation maximale départementale : 30 000 € par an.

4) Faciliter la participation citoyenne des habitants.

L'AAE62 maintiendra son implication au sein de la politique ESS du Département et diffusera les valeurs de l'ESS en travaillant particulièrement sur l'innovation sociale, la coopération et l'amélioration des bonnes pratiques. Elle participera à l'accompagnement des projets dans le cadre du budget citoyen et guidera les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives. Ensuite, elle participera

à la mobilisation du public, et en particulier des jeunes, dans le cadre de la mise en place du vote des citoyens.

L'AAE consolidera le développement de son Mobil'Asso lors des manifestations mises en place sur le département du Pas-de-Calais afin d'aller chercher les habitants, de les écouter de discuter avec eux et de transmettre leur parole. L'AAE62 développera aussi des projets locaux, en particulier au sein des quartiers politique de la ville. Pour la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin ces projets permettront de libérer la parole et de favoriser l'émergence d'actions citoyennes.

L'AAE continuera à développer l'accompagnement de ses conseils citoyens, en particulier au sein des quartiers politique de la ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Son rôle consistera à structurer et monter en compétences les conseils citoyens. Ces temps de formation auront pour objectif de rendre opérationnels les conseils citoyens en leur donnant des clés de compréhension et d'utilisation d'outils opérationnels et concrets, dans le but d'améliorer l'accompagnement global des habitants.

L'AAE accompagnera à l'émergence de projets de participation des habitants de la communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. L'objectif du projet étant de permettre aux habitants de s'approprier une ancienne friche et de travailler ensemble pour la faire vivre mais aussi de rencontrer d'autres porteurs pour collaborer sur l'existant.

Un livre blanc issu d'un travail depuis 2019 d'accompagnement des conseils citoyens et visant à faire un état des lieux de la participation citoyenne sur la CABBALR et des préconisations liées au territoire a été présenté le 31 mai à Marles les Mines. Cette démarche participative s'inscrit dans le travail actuel sur le renouvellement des contrats de ville qui seront structurés autour de projets co-construits avec les habitants.

Il vise à accompagner les acteurs de la participation citoyenne et à valoriser les différentes formes de participation citoyenne et les actions inspirantes sur les territoires, il permettra à chacun élu, techniciens, bénévoles, salariés associatifs de s'approprier la participation citoyenne et de mettre en place des projets avec et pour les habitants en recueillant leur parole.

Enfin l'AAE inscrira son action au sein de la plateforme Ingénierie 62 et pourra être ainsi amenée à accompagner des collectivités intéressées par la mise en place de démarches participatives, en particulier avec les jeunes, autour d'un projet local.

Critères d'évaluation :

Pour chacune des actions :

- Typologie du public (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes issus des QPV, NEET, professionnels tous publics)
- Nombre de bénéficiaires touchés par tranche d'âge et sexe et territoires d'origine

Participation maximale départementale : 32 000 € par an.

<p align="center">PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>
--

Année 2024 : 155 000 € maximum

Année 2025 : 155 000 € maximum

Année 2026 : 155 000 € maximum

Année 2027 : 155 000 € maximum

-

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec le Centre Régional Information Jeunesse Hauts de France

Présidente : Jacques FONTAINE

Directeur : Akuete KUAOVI

Siège Social : 2 rue Edouard DELESALLE 59000 Lille

Présentation de l'Association

Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) développe une mission d'ingénierie et d'expertise relative à l'information Jeunesse. Pour cela, il est chargé de mettre à disposition de tous les jeunes, de manière gratuite et par tous les moyens appropriés, les informations dont ils souhaitent disposer, dans le but de favoriser leur accès à l'autonomie et leur prise d'initiative.

Le CRIJ s'appuie sur le réseau des Points Information Jeunesse (PIJ) qu'il coordonne et cherche à développer. Ce réseau est régi par les principes de la Charte pour l'Information des Jeunes qui définit l'information comme une composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion et de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen.

Les PIJ répondent à un cahier des charges spécifique et reçoivent une labellisation par l'Etat. Ils peuvent être à statut associatif, municipal ou intercommunal. Ils sont au nombre de 26 dans le Pas-de-Calais et sont chargés d'accueillir et d'informer les jeunes sur les thématiques diverses comme la recherche d'emploi, le logement, les études et l'orientation, la formation, la mobilité internationale...

Ce réseau relaie également les informations relatives aux mesures jeunesse du Conseil départemental. Un PIJ s'adresse également aux parents, éducateurs et à toute structure jeunesse qui peuvent y retrouver des informations utiles.

De plus, les PIJ apportent leur soutien aux jeunes dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets.

En complémentarité de l'accueil physique dans les PIJ, l'information destinée aux jeunes est relayée de plus en plus à travers les nouvelles technologies et les nouveaux modes d'accès à l'information des jeunes.

Le rôle de tête de réseau du CRIJ l'amène à :

- Animer le réseau des PIJ : mise en place de rencontres territoriales, départementales et régionales
- Accompagner les PIJ dans la mise en œuvre de projets territoriaux
- Editer des guides et autres documents d'informations sur le logement, l'emploi des jeunes, la mobilité internationale et les diffuser de manière adaptée

Eléments de bilan pour la période 2021-2023

Le Centre Régional Information jeunesse s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 26 Points Information Jeunesse et soutient la présence de l'Information Jeunesse « hors les murs » en développant aussi des partenariats locaux afin de démocratiser l'accès des jeunes à l'information de qualité.

Durant les trois dernières années le CRIJ s'est profondément transformé et s'est recentré sur son cœur de métier, c'est-à-dire produire des informations fiables, à jour et exhaustives sur toutes les thématiques concernant les jeunes et la diffusion d'information via des canaux physiques et numériques.

Le CRIJ a innové dans son fonctionnement en mettant en place un outil de recueil de données des jeunes fréquentant les PIJ (IJ Stat).

Il a également développé la mise à disposition de volontaires en service-civique auprès de son réseau

Le CRIJ est également partenaire du dispositif « Promeneurs du Net » qui vise à renforcer la présence éducative sur les réseaux sociaux. C'est un nouveau mode d'information plus proche des

pratiques des jeunes que privilégie le CRIJ. Des informateurs Jeunesse sont Promeneurs du Net et bénéficient des formations et des outils permettant la montée en compétences de ses professionnels.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec Le CRIJ sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Conseil départemental dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, le CRIJ s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiatives Jeune, aide au BAFA-BAFD et #Pépites62.

1) Organiser un salon annuel Information Jeunesse avec un temps de rencontre élus

Le CRIJ vise à favoriser et à garantir l'accès de tous les jeunes à l'information. Pour cela il doit chercher à mailler les territoires et à consolider le réseau Information Jeunesse en particulier dans les zones peu desservies.

Il développera des partenariats de qualité et apportera une information dynamique présente sur des thématiques prioritaires identifiées par les acteurs locaux (Etablissements scolaires, structures de jeunes, collectivités, etc.) dans des zones blanches.

Il renforcera la qualité de la communication et de la visibilité des structures Information Jeunesse par l'organisation d'un événement départemental pour promouvoir l'information jeunesse généraliste auprès des élus et d'un événement envers les jeunes.

Pour cela, le CRIJ cherchera à renforcer sa présence territoriale par une couverture cohérente du département, en particulier dans les territoires ruraux. Le salon annuel permettra pour les jeunes du Pas-de-Calais d'avoir accès à une information directe et fiable et le temps des élus aura pour but de développer ce réseau et ainsi de proposer un service public de l'information et de l'orientation de proximité.

Critères d'évaluation :

Nombre de thématiques couvertes, nombre d'exposants, nombre de participants, Échantillon du public accueilli sur le salon selon les critères suivants : typologie (collégien, lycéen, étudiant, professionnel, parents), tranche d'âge, sexe et commune d'origine. Nombre d'élus présents ou représentés.

Participation maximale départementale : 12 000 € par an

2) Participer à la refonte du site « jeunesdu62.fr »

Le CRIJ a déployé sa plateforme numérique (IJ HDF) en privilégiant le contact humain et sans être dans une logique du tout numérique.

Le CRIJ accompagne les jeunes ainsi que les partenaires locaux dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques destinés à l'information des jeunes (IJ-HDF).

En tant que communicant, le CRIJ se constitue comme relai d'informations sur les dispositifs, les aides et les actions du Conseil départemental ainsi que de ses communes sur ses réseaux sociaux, sa plateforme IJ-HDF.

Le CRIJ mettra à disposition son expertise sur la refonte du site jeunesdu62.fr à la fois pour sa forme et son fond (mise à jour de son site sur les thématiques de l'information jeunesse). il permettra par le biais de son site via le formulaire de contact une plus grande réactivité et fiabilité dans la recherche de l'information pour les jeunes du Pas-de-Calais.

En 2024, le CRIJ organisera sa journée départementale à Arras sur la thématique de l'intelligence artificielle, axe expérimental pour le Conseil Départemental dans la refonte de son site jeunesdu62.fr.

Critères d'évaluation :

Nombre de réunions de travail relatives à la refonte du site Internet auxquelles participeront un ou plusieurs agents du CRIJ et nature de la contribution apportée (remplir fichier fourni par le Conseil départemental du Pas-de-Calais)

Mesurer l'impact de son site (données statistiques) et retour des demandes via le formulaire de contact

Participation maximale départementale : 5 000 € par an

3) Organiser des animations thématiques hors les murs

En complément de l'accueil physique au sein du réseau, le CRIJ cherchera à développer d'autres modes d'accès à l'information adaptés aux besoins et aux pratiques des jeunes. Ainsi la dématérialisation et l'interactivité des outils seront privilégiées. Les actions « hors les murs » seront également développées, au sein des établissements scolaires en particulier.

Il s'agira alors pour le CRIJ et le réseau Information Jeunesse de proposer des animations hors les murs sur 3 territoires par an définis avec le Conseil Départemental

L'objectif principal du CRIJ sera d'accompagner, d'outiller (créations de support et duplication si nécessaire) les professionnels de l'Information Jeunesse pour leur permettre de pérenniser l'action dans le temps.

Critères d'évaluation :

Nombre d'animations, nombre de participants, typologie des participants, répartition par tranche d'âge, sexe des personnes touchées et commune d'origine de ces jeunes (communiquer sur le fichier excel produit par le CD62 comportant le nom et le code Insee des communes)

Participation maximale départementale : 5 000 € par an

<p>PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>

Année 2024 : 22 000 € maximum

Année 2025 : 22 000 € maximum

Année 2026 : 22 000 € maximum

Année 2027 : 22 000 € maximum

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec la Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais

Présidente : Christelle LEROY

Responsable jeunesse : Valérie MERESSE

Siège Social : 16 Boulevard CARNOT 62000 ARRAS

Présentation de l'Association

La Fédération des Familles Rurales est un mouvement familial associatif et d'éducation populaire créé il y a plus de 40 ans. Il participe à l'animation et au développement des territoires ruraux et s'investit au quotidien en faveur des familles pour contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie. Elle.

Pour mener à bien son projet, Familles Rurales agit sur quatre piliers : Représenter et défendre les intérêts des familles et des territoires, Informer, prévenir, éduquer, Proposer des réponses aux besoins des familles, Développer l'entraide de proximité.

Son action repose sur 7 principes qui guident le projet de Familles Rurales :

- Accompagner les familles
- Soutenir le développement des territoires ruraux, cadre de vie aux multiples enjeux de développement
- S'appuyer sur l'initiative locale et la participation collective
- Agir en complémentarité, favoriser les partenariats
- Privilégier le dialogue et la concertation
- Valoriser l'engagement bénévole
- Travailler en réseau

Dans le Pas-de-Calais, cette fédération réunit 22 associations, animé par des bénévoles et salariés ce qui représente plus de 900 familles adhérentes.

L'accompagnement des associations est le cœur de métier de la Fédération. Cet accompagnement concerne les associations Familles Rurales du département et plus largement les associations situées dans le Ternois dans le cadre de sa labellisation au réseau Guid'Asso.

Enfin, la Fédération des Familles Rurales promeut les mesures jeunesse du Département et y contribue dans le cadre de la formation BAFA-BAFD en tant que référent Sac Ados depuis 2023.

Eléments de bilan pour la période 2021-2023

Parmi toutes ses missions et champs d'activités, la Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais a développé un pôle jeunesse orienté vers le soutien aux initiatives et l'engagement des jeunes dans le milieu rural. Elle accompagne notamment les jeunes dans la création et l'animation d'associations et vise à faciliter leur engagement citoyen et leur prise de responsabilité au sein du milieu associatif.

Elle a également développé une plateforme d'intermédiations au service-civique orientée vers des missions à destination des jeunes en situation de handicap. Depuis trois ans, 36 jeunes en situation de handicap ont trouvé une mission correspondant à leurs attentes. Enfin, l'association propose également des formations au BAFA/BAFD et accompagne une dizaine d'associations locales dans l'organisation et la gestion d'accueils de loisirs.

La Fédération est depuis 2016 plateforme d'intermédiation sur le département du Pas-de-Calais avec le double objectif de favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap au service civique et de développer le service civique dans des structures œuvrant dans le champ du handicap.

Il s'agit pour les jeunes, de vivre et de s'enrichir de nouvelles expériences, pour soi, mais aussi pour aider les autres, au service du collectif. Il offre l'opportunité de développer et d'acquérir de

nouvelles compétences. Les volontaires peuvent s'immerger dans le monde professionnel et s'impliquer dans un projet de société.

Cette expérience contribue très fortement à leur insertion sociale et professionnelle. De plus, le volontariat renforce la vie associative et constitue, pour tous les jeunes, une opportunité d'acquérir une expérience qui a du sens.

La plateforme a poursuivi son développement. Ainsi, 80 jeunes volontaires ont été accompagnés dans leur mission de service civique en 2022 (hors activité Tiers de Confiance Service Civique).

Le SDJES du Pas-de-Calais a confié à la Fédération la mission de Tiers de Confiance Service Civique sur l'Audomarois en 2022. Elle consiste à développer le service civique sur ce territoire que ce soit en intermédiation ou en accompagnant les associations et collectivités dans leur demande d'agrément.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec Familles Rurales sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Conseil départemental dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, Familles Rurales s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD et #Pépites62 et à l'expérimentation du budget participatif des collégiens dans le cadre du partenariat éducatif du Conseil Départemental.

a) Favoriser l'engagement associatif, l'initiative, l'autonomie, le développement des compétences et la prise de responsabilités des jeunes

a) L'engagement associatif

Familles Rurales accompagnera les jeunes dans la création et l'animation de Junior Association.

Elle accompagnera aussi les jeunes dans l'organisation de leur séjour de vacances (Réfèrent Sac Ados) en ciblant autant que possible les jeunes qui ne seraient pas partis en vacances sans cet accompagnement et les jeunes en situation de handicap.

Familles Rurales facilitera l'engagement des jeunes au sein du mouvement Familles Rurales en accompagnant les associations qui accordent une place plus importante aux jeunes dans la prise de décisions (Création et animation de Commissions Jeunesse, mise en place d'activités par et pour les jeunes, administrateurs de moins de 25 ans ...)

Elle pourra aussi intervenir dans l'accompagnement des animateurs et directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

De plus par le biais de la plateforme d'intermédiation de service civique il s'agira de continuer à développer un accompagnement régulier (De l'élaboration de la mission à la fin du contrat avec des bilans intermédiaires, un accompagnement au projet d'avenir et des regroupements thématiques mensuels)

Elle accentuera l'accompagnement de jeunes adultes (16 à 30 ans) sur le développement de leurs compétences afin d'enrichir les centres d'intérêts de leurs Curriculum Vitae mais aussi de renforcer l'accompagnement des volontaires sur leur projet d'avenir de l'après service civique.

Familles Rurales favorisera la création d'associations en réponse aux besoins des territoires en s'appuyant sur l'initiative des jeunes. Cela constituera ainsi de faciliter l'engagement des jeunes au sein de son mouvement en leur proposant des lieux et des instances de dialogue et de réflexions et en les associant plus fortement au fonctionnement et aux décisions de son réseau d'associatif.

Participation maximale départementale : 6 000 € par an

Critères d'évaluation :

Nombre, origine géographique et répartition par tranche d'âge et sexe des bénéficiaires des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), des formations Bafa-Bafd, et des bénévoles en service civique via l'intermédiation Service Civique

b) L'Education des jeunes à la citoyenneté

La crise sanitaire liée au COVID a rendu plus vulnérables encore certains publics, notamment les jeunes. L'accompagnement, la prévention en matière de gestion budgétaire sont devenus une nécessité. Familles rurales mettra en place des ateliers d'éducation et de gestion budgétaire à destination de ce public. Elle animera ces ateliers de sensibilisation et d'éducation dans les CCAS, les ressourceries, les Missions Locales, les Epiceries Solidaires, les associations de services à la personne.

L'objectif est d'accompagner les jeunes mais aussi les personnes les plus fragiles, celles qui peuvent se sentir exclues, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation de fragilité budgétaire.

Ces ateliers animés par le biais du jeu (Dilemme ou Budgétissimo) permettront de dialoguer et d'échanger autour de l'argent, de promouvoir une consommation éclairée et responsable, de favoriser la connaissance de ses droits et devoirs afin d'être armé pour l'équilibre de son budget. Des fiches techniques permettant d'aborder les différents points pédagogiques seront proposées en complément du jeu, ainsi que des vidéos ou des webinaires

Participation maximale départementale : 4 000 € par an

Critères d'évaluation :

Nombre, origine géographique et répartition par tranche d'âge et sexe des bénéficiaires des Ateliers de sensibilisation et d'éducation budgétaire,

Nombre, origine géographique et répartition par tranche d'âge et sexe des bénéficiaires des Formations Civiques et Citoyennes (FCC)

c) Animer un collectif de jeunes en lien avec l'animation

L'objectif pour Familles rurales est de développer un collectif de jeunes composé d'animateurs, de services civiques, de lycéens... permettant d'animer des temps collectifs (en présentiel et/ou en distanciel et/ou en replay) de formations complémentaires au BAFA et BAFD.

Familles rurales développera ainsi un collectif d'animateurs afin de favoriser la mise en lien entre les stagiaires BAFA-BAFD et les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), l'objectif étant de permettre à des jeunes de créer leur Association afin de développer un ACM en zone rurale

Quelques exemples de thématiques proposées dans le cadre de ses formations complémentaires : le rôle de l'assistant sanitaire (expérimentation en 2023) – Comment créer un grand jeu innovant – Des animations 100% Développement Durable– Accueillir un enfant en situation de handicap (expérimentation en 2023) – Gardez le contrôle face aux réseaux sociaux – Remise à niveau sur la réglementation – Des idées originales de fêtes de fin de centre (expérimentation en 2023).

Les thématiques seront proposées en fonction des besoins identifiés par les jeunes, les organisateurs d'Accueil Collectif de Mineur et lors des contrôles d'ACM en lien avec les recommandations du Service Départemental Jeunesse et Sport.

Familles rurales animera aussi des temps collectifs permettant :

- un développement des compétences et la construction du projet d'avenir (identifier ses compétences, prendre la parole en public, l'estime de soi, gestion budgétaire, connaissance des droits, pour une consommation plus responsable (Sécurité routière – Equilibre Alimentaire...),
 - la promotion d'une société plus inclusive (Discriminations, Inégalités de genre, Handicap...)
- mais aussi le bon usage des écrans et une sensibilisation à ses dangers (Cyber harcèlement par exemple) ;
- et enfin la connaissance des rôles et du fonctionnement des associations.

Les thématiques seront proposées en fonction des besoins identifiés par les jeunes afin d'assurer un accompagnement renforcé de proximité pendant leur stage pratique (Création d'outils, d'une plateforme Questions / Réponses).

De plus l'accompagnement les directeurs dans leur fonction d'accompagnant des animateurs en stage pratique sera renforcé pour mettre en lien les jeunes et les organisateurs d'ACM afin de faciliter le recrutement.

Participation maximale départementale : 5 000 € par an

Critères d'évaluation :

Nombre, origine géographique et répartition par tranche d'âge et sexe des bénéficiaires des sessions supplémentaires au session BAFA ou BAFD suivi des ateliers thématiques dans un fichier mis à disposition du Conseil Départemental 62

Mise en valeur des modules par des entretiens qualitatifs

<p align="center">PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>

Année 2024 : 10 000 € maximum décomposé comme suit :

- 6 000 € sur l'engagement associatif
- 4 000 € sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté

Année 2025 : 10 000 € maximum décomposé comme suit :

- 6 000 € sur l'engagement associatif
- 4 000 € sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté

Année 2026 : 10 000 € maximum décomposé comme suit :

- 6 000 € sur l'engagement associatif
- 4 000 € sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté

Année 2027 : 10 000 € maximum décomposé comme suit :

- 6 000 € sur l'engagement associatif
- 4 000 € sur l'éducation des jeunes à la citoyenneté

<p>PROPOSITION 2024 :</p>

- 5 000 € sur l'animation d'un collectif de jeunes en lien avec l'animation

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec la Fédération des Foyers Ruraux et des Associations du Nord et du Pas-de-Calais

Président : Pascal PUCHOIS
Coordonnateur Jeunesse: Tony HAVART

Siège Social : 2bis Place du Capitaine Ansart 62190 LILLERS

Présentation de l'Association

La Fédération des Foyers Ruraux et des Associations du Nord/Pas-de-Calais (FFR59-62) regroupe une trentaine d'associations (plus de 800 adhérents) dans le Département, situées principalement dans l'Artois, l'Audomarois et le Montreuillois.

Cette Fédération se positionne en qualité de tête de réseau, avec pour objectifs l'animation et le développement d'associations en milieu rural en s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire. Ce réseau favorise la mutualisation et forme les responsables associatifs.

Un foyer rural a pour vocation l'animation et le développement du milieu rural par l'accessibilité du plus grand nombre aux activités culturelles, la sauvegarde de l'environnement rural et le soutien à l'initiative des jeunes. Il se veut être un espace et une école de démocratie et de citoyenneté : il est ouvert à tous, intergénérationnel et animé par des bénévoles. L'enjeu est de combattre la désertification culturelle du milieu rural et plus fréquemment les lieux d'ortoirs.

La Fédération des Foyers Ruraux est également agréée comme organisme de formation pour le BAFA/BAFD. Elle est labellisée par l'Etat, Guid'Asso sur l'Artois.

En complémentarité de ses actions jeunesse, les Foyers Ruraux contribuent également au développement de la lecture chez les jeunes par l'organisation du salon Ruralivres en Pas-de-Calais, et de la culture à travers le festival « Conteurs en Campagne ».

Eléments de bilan pour la période 2021-2023

La Fédération des foyers ruraux a accompagné en 2019, 70 associations dans le cadre de sa mission de Guid'Asso sur le territoire de l'Artois. Les Foyers Ruraux ont aussi renforcé l'animation et le déploiement de la Mobil'Asso en partenariat avec l'AAE afin de repenser leur projet fédératif en démarche participative.

Elle a octroyé plusieurs bourses au Foyer Rural d'Ouve Wirquin pour la création d'une section randonnée-centres de loisirs ainsi que le développement d'un atelier découverte et protection des oiseaux pour les enfants, au foyer rural de Lumbres et enfin au Foyer Rural de Zudausques pour la mise en place d'un stage de chorale intergénérationnel...

Chaque année, les Foyers Ruraux organisent une quinzaine de sessions de formation BAFA/BAFD et accueillent ainsi près de 160 jeunes du Pas-de-Calais.

Les Foyers Ruraux ont également contribué au développement de la lecture publique par l'organisation du salon Ruralivres en Pas-de-Calais et d'actions de sensibilisation à destination des collégiés. Chaque année, ce salon du livre est organisé à Fruges et permet de mobiliser dans sa préparation de plus en plus de collégiens. Depuis 3 ans plus de 50 structures participent au prix, mobilisent plus de 40 ateliers et touchent près de 1800 collégiens soulignant la réussite de cette manifestation.

Enfin l'axe de développement de la culture dans le milieu rural se traduit par l'organisation du festival « Conteurs en Campagne ». Ainsi chaque année, près d'une centaine de représentations ont été proposées dans plus de 60 villes du Pas-de-Calais.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec les Foyers Ruraux sera conduit avec la volonté

- de renforcer la lisibilité du Département dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, les Foyers Ruraux s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD et #Pépites62 et à l'expérimentation du budget participatif des collégiens dans le cadre du partenariat éducatif du Conseil Départemental.

1) Accompagner la vie associative en milieu rural

a) Aide aux adhérents

La Fédération bi-départementale des Foyers Ruraux œuvre à la mise en réseau des associations adhérentes par l'organisation de réunions de secteurs (au moins une par an en présentiel) et par une réponse systématique donnée aux questionnements des associations ainsi que par la mise en place d'actions structurantes.

Pour cela elle propose également des outils de communication à destination des associations du milieu rural : réseaux sociaux (groupe facebook), nouveau site, Petit journal, newsletter, outils papiers conçus pour promouvoir les événements des associations locales.

Elle continuera ainsi à développer les outils et les temps d'échanges pour renforcer la structuration de son réseau.

b) Formation des Bénévoles

Ce soutien passe par des formations proposées aux bénévoles associatifs : mise en place à la demande en fonction des besoins, mais également programme annuel autour de la vie associative (comptabilité, gouvernance, monter un dossier de subvention...) et des techniques d'animation (monter un projet culturel, conte, lecture à voix haute, loisirs créatifs...).

Depuis 2016, dans le cadre de la formation des bénévoles, la Fédération des Foyers Ruraux a mis en place des formations entrant dans le cadre du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative), du Guid'Asso ou en dehors de ce cadre (formations liées à la vie associative et autour des techniques d'animation). Elle organise aussi des formations PSC1 et une formation autour des valeurs de l'Education Populaire.

c) Aide aux Associations

Depuis septembre 2019, la fédération est labellisée Guid'Asso sur le territoire de l'Artois. Ce positionnement au plus près de son réseau doit lui permettre de renforcer son rôle et sa mission d'accompagnement. Elle développera ainsi les permanences associatives ainsi que des temps de formation destinés à toutes les associations du secteur.

Participation maximale départementale : 15 000 € par an

Critères d'évaluation :

Typologie, Nombre, répartition par tranche d'âge et sexe des personnes formées et commune d'origine de ces personnes

2) Favoriser la prise de parole et la mise en place de débats

a) La prise de parole

La Fédération souhaite encore plus redynamiser les actions Jeunesse au sein des foyers ruraux, dans le but de renforcer la présence et l'implication des jeunes dans la vie associative et citoyenne.

Fort de son expertise sur un outil national à l'Asso de la transition elle accompagnera des actions relatives aux enjeux liés à la transition écologique et sociale.

Enfin les Foyers Ruraux commence en 2024, l'accompagnement de collégiens dans le cadre de l'oral de 3^{ème}. Ce travail permettra aux jeunes de prendre confiance en eux au travers d'ateliers de prise de parole et d'exercice de confiance en eux.

b) Les débats thématiques

Force est de constater que certaines thématiques tel que le harcèlement scolaire ou le racisme sont des sujets de société qui interpellent. C'est dans ce sens que Foyers ruraux a réalisé des malles pédagogiques afin d'aborder ces sujets et de permettre à un public diversifié incluant entre autre les publics de l'aide social à l'enfance.

Critères d'évaluation :

Nombre de classe touché par collège bénéficiaire et par sexe et localisation par établissement comportant le nom et le code INSEE des communes

Typologie, nombre, répartition par tranche d'âge et sexe du public de l'atelier thématique

Participation maximale départementale : 6 000 € par an

<p>PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>
--

Année 2024 : 21 000 € maximum

Année 2025 : 21 000 € maximum

Année 2026 : 21 000 € maximum

Année 2027 : 21 000 € maximum

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec l'Association Départementale des Francas du Pas-de-Calais

Président : Jean LESAGE

Directeur: Stéphane DELOBBEL

Siège Social : 8 place Mère Térésa 62000 ARRAS

Présentation de l'Association

Fondée en Novembre 1944 par des militants, la fédération nationale des « Francas » (fédération nationale de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles) est un mouvement d'éducation populaire associatif complémentaire de l'école, reconnu d'utilité publique et agréé par différents ministères.

La fédération nationale des Francas rassemble 81 associations départementales et regroupe près de 15 000 adhérents, 1 541 personnes morales, 5 000 centres de loisirs, 3 000 collectivités territoriales. Les Francas représentent annuellement 1,2 million d'enfants accueillis, 50 000 bénévoles mobilisés, 17 570 stagiaires (BAFA et BAFD, BPJEPS), 1 000 professionnels formés.

L'association centre son action sur l'éducation et l'action éducative dans le temps libre des enfants et des adolescents. Elle agit pour l'accès de tous à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre pour un respect mutuel.

Pour mener son action, l'association s'attache à favoriser, dès l'enfance, le développement de la personne tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Son projet consiste à faire partager le fait que le temps libre des enfants et des adolescents participe à leur éducation, au même titre que le temps scolaire et le temps de vie en famille.

Les Francas agissent au local dans les domaines suivants :

- la gestion directe de structures et d'activités éducatives pour les enfants et les adolescents
- le développement des centres de loisirs éducatifs périscolaires et extrascolaires
- la formation (animateurs occasionnels et professionnels, élus locaux, responsables associatifs, enseignants...)
- l'organisation d'opérations nationales d'animation autour de parcours éducatif et d'activités diverses (l'initiation aux sciences, l'éducation aux médias, le débat à visée philosophique, la découverte des arts et du patrimoine, les pratiques sportives, le jeu, les activités d'expression...)
- la conduite de projets de coopération et de solidarité autour des questions éducatives, en Europe et dans le monde
- la production d'outils et de ressources pédagogiques (fichiers d'activité; magazine des adhérents, ouvrages du Conseil scientifique; site ressource sur le centre de loisirs éducatif...)
- l'organisation de journées d'étude, colloques et débats
- le conseil, l'accompagnement et l'évaluation des politiques éducatives locales
- le soutien à la vie associative et à l'initiative citoyenne en faveur de l'enfance.

L'association départementale des Francas du Pas-de-Calais accompagne une trentaine de collectivités dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée à leur territoire (gestion des accueils collectifs de mineurs, organisation d'événements, conseils de jeunes, partenariats divers...). Elle agit en qualité d'opérateur de développement local au service des territoires par l'accompagnement dans la mise en œuvre de projets éducatifs locaux.

Elle participe à développer l'implication des jeunes dans la vie associative. Elle les accompagne dans leur prise d'initiatives et la concrétisation de leurs projets. Elle développe également des projets favorisant l'exercice de leur citoyenneté.

Les Francas du Pas-de-Calais sont labellisés par l'Etat comme Guid'Asso sur le territoire de l'Arrageois.

Enfin, les Francas promeuvent les mesures jeunesse du Département : l'association est structure relais Sac Ados notamment sur l'Arrageois, et dispense des formations BAFA-BAFD cofinancées par le Département et la CAF ainsi qu'une formation spécifique d'animateur-trice « Petite Ourse » qui permet de sensibiliser les publics à l'astronomie.

Éléments de bilan pour la période 2021-2023

Les Francas du Pas-de-Calais ont vocation à mettre en place leur projet dans des accueils de loisirs.

Depuis quelques années l'association s'investit dans ce domaine afin de créer un partenariat avec les communes. Depuis 2019, elle gère les centres de loisirs de 16 communes et deux structures jeunesse (Loos en Gohelle et Vermelles).

Considérant l'engagement des jeunes et la prise d'initiatives comme les éléments incontournables d'un réel parcours vers l'autonomie, l'association a expérimenté en 2017 le statut d'Adolescent Accompagnateur d'Enfants, intitulé « ADOAC ». Cette expérimentation, accompagnée par la Caf du Pas-de-Calais, le Département et les services de l'Etat a été développée et généralisée à l'ensemble du département dès 2018.

L'objectif est de permettre à des adolescents d'avoir comme porte d'entrée, les centres de loisirs et la vie de la collectivité pour pouvoir s'engager.

Ce statut permet d'offrir aux jeunes âgés de 14 ans à 16 ans, la possibilité de s'investir au sein des accueils collectifs de mineurs et de découvrir la fonction d'animateur. Ces jeunes sont informés et accompagnés par les Francas puis sont intégrés durant une période d'immersion de dix jours au sein d'une équipe d'animation d'un accueil de loisirs. Avec le statut d'ADOAC, les jeunes interviennent bénévolement.

Ce dispositif participe au parcours vers l'engagement des jeunes et leur permet de s'orienter plus facilement par la suite vers les diplômes de l'animation volontaire. Les jeunes participent à la vie des centres de loisirs et suivent des animateurs dans l'accompagnement et l'animation des groupes.

Pour avoir le statut d'ADOAC, les jeunes doivent être âgés de 14 à 16 ans. En deux ans (2021-2022), les Francas ont reçu 356 candidatures et ont accompagné ainsi 172 jeunes dans 70 communes (72 en 2021, 100 en 2022)

A noter que le nombre de candidatures reçues en 2022 (241) représente plus du double de celui de 2021 (115).

Un collectif d'ADOAC s'est récemment constitué permettant aux jeunes d'échanger sur leur expérience et a regroupé 25 jeunes en février 2022.

Par son rôle de Guid'Asso les Francas ont accompagné plus d'une soixantaine de structures sur l'Arrageois afin de simplifier les démarches des associations par la formation des bénévoles, leur qualification, la reconnaissance des compétences acquises et l'échange de pratiques.

Enfin, les Francas mette en place un observatoire de la jeunesse en 2024 pour questionner, modéliser diffuser ce qui fait engagement chez les 11-16 ans.

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec les Francas sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Conseil Départemental dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, le mouvement des Francas s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD et #Pépites62 et à l'expérimentation du budget participatif des collégiens dans le cadre du partenariat éducatif du Conseil Départemental.

1) Favoriser l'initiative et l'engagement des jeunes : le dispositif « ADOAC »

Lancé en 2017- 2018, le dispositif ADOAC sera renforcé afin de concerner plus de 200 jeunes par an. Le dispositif sera ouvert dès 13 ans et une attention particulière sera portée afin de permettre à des élèves décrocheurs d'intégrer le dispositif et ainsi participer à la lutte contre le décrochage scolaire.

Afin d'accompagner cette montée en puissance et de maintenir une approche qualitative, une structuration plus territoriale du dispositif sera proposée permettant également de renforcer le suivi du parcours des jeunes.

De plus, plusieurs week-ends de formation seront proposés chaque année afin de faciliter la participation des jeunes. Ces formations porteront sur les thèmes des droits de l'enfant et sur les Jeux Olympiques de Paris 2024 afin de répondre aux projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs.

Un travail sera également mené afin d'intégrer ce parcours d'engagement ADOAC dans le monde associatif afin de proposer un parcours complet de valorisation de l'engagement des jeunes. Ce travail sera mené en collaboration avec l'AAE.

En complément de ce dispositif particulier, les Francas continueront de mobiliser de nombreux autres acteurs de la jeunesse au sein d'une réflexion sur la création d'un observatoire sur l'engagement des 10/16 ans afin de répondre au plus près des besoins de cette génération. Cette analyse se poursuivra sur la période 2024-2027.

Participation maximale départementale : 31 000 € par an

Critères d'évaluation :

Nombre de volontaires par tranche d'âge, par sexe et par commune d'origine
Recueil de la parole des jeunes à l'issue de leur préparation ADOAC (associer à au moins une des sessions les représentants du Conseil Départemental 62)

<p>PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027 dans la mesure des capacités financières du Département</p>

Année 2024 : 31 000 € maximum

Année 2025 : 31 000 € maximum

Année 2026 : 31 000 € maximum

Année 2027 : 31 000 € maximum

Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024-2027 avec Léo Lagrange Nord/Ile de France

Président : Frédéric FAUVET

Directeur: Stéphane DEBIC

Siège Social : 24 rue Jean Jaurès 80000 Amiens

Présentation de l'Association

L'Association Léo Lagrange Nord/Ile de France est une association volontaire d'éducation populaire permanente dont les cœurs de métiers sont l'animation et la formation. Elle accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques sociales, éducatives, culturelles et d'insertion. Elle a ainsi l'ambition de donner à tous, les moyens de s'épanouir tout au long de la vie et les moyens de s'emparer de sa citoyenneté.

En tant que mouvement d'éducation populaire, l'association a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et surtout, l'intérêt pour les autres.

Elle prône un idéal de progrès fondé sur les valeurs républicaines. Ainsi son projet est organisé autour de six valeurs fondamentales : l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation de tous, la justice sociale et la laïcité. Elle développe ainsi depuis de nombreuses années un programme d'éducation à la citoyenneté.

La Fédération Léo- Lagrange intervient dans les champs de l'animation-éducation et de la formation-insertion professionnelle. L'éducation à la citoyenneté est une de ses priorités et c'est à travers son programme « Démocratie et Courage ! » que Léo-Lagrange participe à la lutte contre les discriminations.

La Fédération Léo Lagrange a également une vocation internationale : elle défend des valeurs universelles qui transcendent les frontières, les considérations ethniques, confessionnelles et politiques. Elle développe de nombreux projets de mobilité internationale pour les jeunes dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle. Elle mène ainsi de nombreux projets en lien avec des partenaires européens et africains.

Éléments de bilan pour la période 2021-2023

« Démocratie et Courage ! » est un programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Il est proposé dans les collèges depuis 2013 et touche tous les territoires. Ainsi, en 2021-2022, ce sont 201 interventions pour 2380 collégiens qui ont eu lieu dans 64 collèges encadrées et animées par des volontaires en service-civique. Pour rappel, en 2017, 90 interventions avaient eu lieu dans 33 collèges.

Grâce à une pédagogie active et participative, les participants ont amenés à interroger leurs préjugés et attitudes, leur rapport à l'autre et à la différence. Les interventions aident les élèves à décrypter les mécanismes de la discrimination et à rechercher des moyens de lutter contre.

Les intervenants, formés aux outils « Démocratie & Courage ! », sont des jeunes de 18 à 30 ans, l'objectif étant d'instaurer un climat de confiance afin que les collégiens puissent avoir une parole libérée, mais aussi se sentir sur un pied d'égalité avec leurs interlocuteurs.

Les interventions « Démocratie et Courage ! » ont pour objectif de :

- ✓ favoriser les échanges autour des idées reçues
- ✓ permettre la prise de parole, le débat et le positionnement de chacun
- ✓ construire des arguments face aux discours racistes, xénophobes, sexistes, homophobes ou à la violence
- ✓ fournir des clefs de compréhension concernant l'intériorisation et la diffusion de stéréotypes et de préjugés.

Au titre de la mobilité internationale, Léo-Lagrange accompagne chaque année des jeunes en insertion professionnelle, par l'attribution de bourses Erasmus+. Ainsi sur la période, une trentaine de jeunes ont pu vivre des séjours professionnalisant en Europe.

Enfin, Léo Lagrange accueille chaque année des volontaires étrangers qui apportent leur richesse culturelle et sensibilisent d'autres jeunes à travers notamment leur participation aux interventions « Démocratie et Courage ! ».

Proposition de partenariat pour la période 2024-2027

Dans un souci d'amélioration, le nouveau partenariat avec Léo Lagrange sera conduit avec la volonté :

- de renforcer la lisibilité du Département dans les actions que mène l'association ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,
- d'encourager l'inter-réseau au sein du groupe expert jeunesse pour bâtir des actions partenariales,
- de s'inscrire dans un objectif de mixité filles garçons, pour les publics bénéficiaires (Au moins 40% de chacun des genres),
- de disposer de données d'évaluation dans les bilans annuels et de verser 80% du financement suite au vote du Budget et les 20% restants par retour du bilan sur la base de ces critères,
- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, Léo Lagrange s'engage à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse: Sac'Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiative Jeune, aide au BAFA-BAFD #Pépites62 et à la mise en place de thématiques dans le cadre du partenariat éducatif.

1) Développer l'Éducation à la Citoyenneté et la lutte contre toutes les formes de discriminations :

L'association poursuivra le programme d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations à destination des jeunes et des collégiens, dénommé « Démocratie et Courage ! », sous forme d'interventions thématiques, d'une durée de 3 heures encadrées par des volontaires en service civique, âgés de 18 à 30 ans et formés par Léo Lagrange.

Ces interventions ont pour objectif de créer les conditions d'un débat apaisé et aident les jeunes à décrypter les mécanismes de la discrimination et à rechercher des moyens de lutter contre. Il ne s'agit pas de tenir un discours moralisateur ou de dicter une façon de penser qui serait « la bonne » façon. L'objectif est d'instaurer un climat de confiance afin que les jeunes puissent avoir une parole libérée, mais aussi se sentir sur un pied d'égalité avec leurs interlocuteurs. A ce titre une valeur ajoutée de la transmission de pair à pair est aussi valorisée au travers de ce dispositif.

4 thématiques d'intervention sont proposées :

- « *Préjugé quand tu nous tiens !* » qui permet aux adolescents de prendre conscience des mécanismes qui mènent aux discriminations, de réfléchir sur leurs représentations puis de les encourager à réagir
- « *Pour vivre ensemble, faisons un pas !* » qui aborde les différentes formes de violences, le harcèlement en milieu scolaire et le cyber-harcèlement afin d'en comprendre les causes et effets sur les différentes formes de violence
- « *Le respect, c'est mutuel(le) !* » qui sensibilise à l'égalité femmes-hommes et interroge sur les discriminations sexistes et homophobes en travaillant sur les représentations, le sens et les racines des phénomènes discriminatoires sur les discriminations sexistes et homophobes.
- *La Laïcité, parlons-en !* qui permet aux jeunes de comprendre le principe de Laïcité à travers le débat et l'échange de points de vue sur l'apprentissage de la laïcité

Ce programme entre dans le cadre du partenariat éducatif entre le Département et les collèges. Les interventions tendent également à s'inscrire dans le projet d'établissement et sont souvent complétées par l'intervention d'autres acteurs éducatifs. 180 interventions par an seront programmées dans les collèges du Pas-de-Calais sur la période du partenariat.

Léo Lagrange participe également à la réflexion sur l'évolution du partenariat éducatif avec les collèges, en particulier sur la thématique de la citoyenneté et de l'égalité femmes hommes.

En 2024, les ateliers, en lien avec ce partenariat éducatif, mettront plus l'accent sur l'accompagnement des volontaires en service civique.

Des agents de la Direction des collèges et de la Mission Jeunesse et Citoyenneté du Conseil Départemental seront amenés à rencontrer les services civiques avant le début des ateliers puis à mi-parcours et enfin à la fin de la mission pour en faire un moment de valorisation et de bilan.

Il sera expérimenté en 2024, l'accueil d'un binôme de volontaires originaires du Pas-de-Calais.

Participation maximale départementale : 75 000 € par an

Critères d'évaluation :

Nombre de collégiens par tranche d'âge et par sexe touchés par les ateliers et répartition par thématique d'atelier (communiquer les informations sur un fichier Excel des collèges comportant le nom et le code INSEE de la commune ainsi que le nom et le code du collège - fichier à produire par le CD62)

Production d'un bilan immédiat après chaque atelier.

Bilan global quantitatif et qualitatif des ateliers en fin d'année scolaire à présenter par les Volontaires en Service Civique aux chargés de mission de la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) et la Mission Jeunesse et Citoyenneté.

2) Favoriser la Mobilité Européenne et Internationale des jeunes

a) Projet guide du routard

La mobilité, clé essentielle des parcours individuels, ouvre les portes de l'éducation à la citoyenneté, favorise le vivre ensemble, et soutient l'insertion professionnelle. Elle devient ainsi l'outil majeur du développement des compétences linguistiques, de la confiance en soi, et du sentiment de citoyenneté, aussi bien française qu'europpéenne.

Les chiffres tirés du dernier projet Erasmus+ de Léo Lagrange Nord Ile De France confirment son rôle crucial dans l'accompagnement des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville vers l'insertion professionnelle. La mobilité, simple en apparence, se révèle être la clé vers un avenir inclusif et ouvert.

L'objectif principal du projet sera de sensibiliser les jeunes du Pas-de-Calais aux possibilités offertes par la mobilité à l'étranger grâce à une production audiovisuelle sous la forme d'une Web radio, d'un Podcast ou d'une Mini-série réalisée dans le but de présenter une ou plusieurs villes étrangères. Cette production audiovisuelle aura pour ambition de transmettre aux jeunes l'envie de voyager, de se lancer dans des projets de mobilités malgré les obstacles qu'ils peuvent rencontrer.

Déclinée sous la forme d'une vidéo de quelques secondes facilement partageable sur les réseaux sociaux comme « Une vision de jeunes pour des jeunes », elle sera utilisée comme outil de communication et de visibilité pour le recrutement des jeunes sur les projets suivants en maintenant une constance dans l'information sur les dates et les destinations du projet.

Les pays partenaires de ce projet seront l'Allemagne puis le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Tchéquie, l'Irlande, Chypre, la Croatie et la Bulgarie.

Critères d'évaluation :

Pour la vidéo diffusion sur les réseaux sociaux nombre de vues

Qualitativement évaluer les retombées du projet en termes d'impact sur la participation des jeunes, d'insertion à l'emploi, de sensibilisation à la mobilité, et d'accroissement de la visibilité du programme, en vue d'ajuster les futures initiatives.

b) Projet tri/bi national (EX : France-Grèce-Allemagne)

L'un des atouts majeurs des mobilités tri/bi nationales réside dans la création d'un terrain d'entente. Contrairement aux mobilités bilatérales qui peuvent parfois impliquer des relations asymétriques, une mobilité tri nationale place les jeunes sur un pied d'égalité. Le lieu neutre devient alors un catalyseur de compréhension mutuelle, établissant un équilibre entre les participants et favorisant une interaction plus fluide.

Le cadre tri/bi national rapproche les jeunes autour d'un sentiment partagé de découverte. L'expérience collective de s'aventurer dans un lieu inconnu crée des liens forts entre les participants, transcendant les différences culturelles et renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté en quête d'exploration. Ce cadre élargi offre également une variété de perspectives, chacun des trois groupes apportant sa propre contribution à l'échange.

En somme, en donnant aux jeunes la possibilité de partager une aventure de découverte commune les mobilités bi/tri nationales contribuent non seulement à l'échange culturel mais également à la construction de liens durables entre les participants, et constituent une plateforme privilégiée pour la promotion de la compréhension interculturelle et de la coopération internationale.

Pays partenaires : France-Allemagne-Grèce

Un échange bi/tri national se définit par deux mobilités par groupes, dans chacun des trois pays : une mobilité sera donc à organiser avec un groupe de 10 jeunes Français et Allemand en Grèce ainsi qu'une mobilité avec un groupe de jeunes 10 jeunes Français et Grecs en Allemagne et une dernière en France avec les mêmes groupes de jeunes Grecs et Allemands.

Pour ce faire Léo Lagrange devra :

1. **Favoriser l'échange interculturel** : Créer une plateforme d'échange interculturel entre les jeunes de France, d'Allemagne et de Grèce, visant à promouvoir la compréhension mutuelle, le respect des différences et le renforcement des liens entre les différentes communautés.
2. **Promouvoir la mobilité internationale** : Encourager la mobilité internationale des jeunes Français en offrant une opportunité unique de vivre une expérience tri nationale, contribuant ainsi à élargir leurs horizons, à développer leur ouverture d'esprit et à renforcer leurs compétences interculturelles.
3. **Explorer la diversité culturelle européenne** : Offrir aux participants l'opportunité d'explorer et de comprendre la diversité culturelle européenne en les exposant aux traditions, coutumes et modes de vie spécifiques de l'Allemagne et de la Grèce, tout en partageant les richesses culturelles du nord de la France.
4. **Renforcer les compétences linguistiques** : Faciliter l'apprentissage des langues étrangères en encourageant les jeunes à communiquer dans un contexte multilingue, renforçant ainsi leurs compétences linguistiques et favorisant une communication interculturelle efficace.
5. **Promouvoir la citoyenneté européenne** : Cultiver un sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne en encourageant les jeunes à s'impliquer activement dans des activités communes, à partager des expériences et à collaborer au-delà des frontières nationales.
6. **Encourager l'autonomie et la confiance en soi** : Fournir aux jeunes Français l'opportunité de développer leur autonomie et leur confiance en soi en les incitant à surmonter les défis liés à la vie quotidienne dans un environnement trinational.

7. **Créer des liens durables** : Établir des liens durables entre les participants, ainsi qu'entre les régions du Pas-de-Calais en France, en l'Allemagne et de la Grèce, en favorisant les collaborations futures et les échanges réguliers entre les communautés.

Critères d'évaluation :

Nombre de jeunes par tranche d'âge et par sexe du programme.

Recueil de la parole des jeunes suites aux résultats d'une enquête par questionnaire à mener sur les trois à six mois après la fin du programme pour identifier les améliorations en matière d'insertion (Ont-ils pu trouver un emploi après le voyage ? Plus de CV ont-ils été acceptés ? Amélioration de la motivation à l'emploi ?

Participation maximale départementale : 55 000 € par an

**PROPOSITION POUR LA CPOM 2024-2027
dans la mesure des capacités financières du
Département**

Année 2024 : 130 000 € maximum

Année 2025 : 130 000 € maximum

Année 2026 : 130 000 € maximum

Année 2027 : 130 000 € maximum

PÔLE RESUSSITES CITOYENNES

MISSION JEUNESSE ET CITOYENNETE

CONVENTION

Objet : Convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Pas-de-Calais et X

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du conseil départemental du 25 Mars 2024

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'Association de droit privé à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est fixé à X, représentée par Monsieur X, Président de l'Association dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du XX mois XXXX)

ci-après désigné par l'ASSOCIATION

d'autre part.

Vu : Le Code Général des Collectivités territoriales,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par l'adoption du Pacte des Réussites Citoyennes, et en particulier son cahier « jeunesse », le Département a rappelé son ambition d'accompagner les jeunes vers leur prise d'autonomie, de faciliter et de promouvoir leur engagement citoyen et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Au titre de sa politique jeunesse, le Département est partenaire des huit principales associations de jeunesse et d'éducation populaire présentes dans le Pas-de-Calais.

Ces fédérations de jeunesse accompagnent près de 2000 associations et structures, mobilisent des centaines de milliers de bénévoles et représentent plus d'un millier d'Equivalents Temps Plein (ETP). Collectivement, ces réseaux constituent un maillage départemental et territorial complet et complémentaire.

Le Département du Pas-de-Calais leur apporte son soutien de manière volontariste, dans le cadre de partenariats pluriannuels.

Ces partenariats constituent un véritable outil de structuration et de valorisation des actions et des projets menés par ces mouvements d'éducation populaire. Ils visent ainsi à accompagner la vie associative partout dans le département, à animer les réseaux d'éducation populaire, à informer les jeunes, à les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie, à promouvoir leur engagement citoyen ou encore à favoriser leur insertion sociale.

Ces partenaires participent également à promouvoir les Valeurs de la République, de Citoyenneté et de Laïcité auprès des publics, et accompagnent les jeunes dans leurs prises d'initiative et leur engagement citoyen.

Enfin, ces acteurs jeunesse accompagnent le Département dans la mise en œuvre de la politique jeunesse et de ses différentes mesures, à travers en particulier leur participation au groupe Expert Jeunesse, et s'inscrivent également dans de nombreuses autres politiques départementales.

Bien qu'identifiés « jeunesse », ces partenariats tendent en à s'inscrire dans de nombreuses politiques départementales comme en témoignent les nombreuses interventions de lutte contre les discriminations ou de sensibilisation aux pratiques culturelles dans les collèges, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées par des volontaires en service-civique, l'accompagnement de la démarche Economie Sociale et Solidaire (ESS), les programmes de mobilité internationale ou encore le développement de projets en milieu rural ou au sein des quartiers politique de la ville.

Le Département entend ainsi réaffirmer son soutien durable aux fédérations d'éducation populaire et de jeunesse dans le cadre d'un partenariat global et concerté, qui repose sur les axes suivants :

- Le développement, la structuration et le soutien de la vie associative en proposant une meilleure prise en compte des spécificités et particularités territoriales
- Le soutien à l'initiative et à l'engagement associatif et citoyen des jeunes
- L'éducation des jeunes à la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République et de Laïcité
- Le soutien à la mobilité internationale des jeunes, que ce soit dans un objectif d'insertion socio-professionnelle, culturel ou solidaire
- Le développement de l'inclusion numérique

L'Association X ...

Déclaration préalable de l'Association:

L'Association déclare être en règle avec les règles et obligations comptables et fiscales qui s'appliquent aux associations de droit privé à but non lucratif et à leurs activités.

Elle déclare que le programme d'actions pour lequel elle a sollicité la participation n'est pas assujetti de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) et qu'elle n'a pas exercé d'option pour l'assujettir volontairement à cette taxe. En conséquence, elle déclare ne pas récupérer la T.V.A. au titre des actions aidées.

Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Association pour la mise en œuvre des objectifs définis à l'article 2 et l'exécution de la décision attributive de participation prise par la réunion du Conseil départemental en date du 25 Mars 2024.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET OPERATIONS AIDEES

Cf fiche annexe

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique pour une durée de quatre ans, du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant signé du Département et de l'Association.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

I – Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs:

L'Association s'engage à réaliser ses objectifs dans les conditions définies à la présente convention, et à affecter le montant de la participation au financement de ses objectifs tels que définis à l'article 2.

Plus généralement, l'Association s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité aidée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – Contrôle :

L'Association s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité annuelle et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes....)

Le compte-rendu de l'emploi de la participation devra être adressé au Département dans les 6 mois suivant la fin de chaque exercice couvert par la présente convention pluriannuelle.

III – Evaluation :

Il sera procédé chaque année à une évaluation partagée des actions soutenues afin de verser les 20% restant.

De plus le Département est associé aux différents comités de pilotage, comités de suivi ou comités techniques mis en place pour la mise en œuvre des opérations des actions financées.

L'Association transmettra un bilan complet des actions soutenues dans le cadre de la convention d'objectifs avant le 31 Janvier de l'année N+1.

L'examen des documents devra permettre de vérifier si les objectifs, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, sont atteints et conditionnera le renouvellement du partenariat sur une nouvelle période.

ARTICLE 6 – OBLIGATION PARTICULIERE (INFORMATION DU PUBLIC)

Lors de toute communication écrite ou orale, au public, aux partenaires institutionnels et aux médias, relative aux activités aidées, l'Association s'engage à faire connaître, de manière précise, l'apport financier du Département.

La présente clause comporte nécessairement autorisation d'utiliser le logo du Département à condition d'en respecter l'intégrité définie par la charte graphique (contact auprès de la Direction de la Communication).

ARTICLE 7 – MODALITE DE CONTROLE

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercée par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. L'Association doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation des activités aidées.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 8 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE

Afin de permettre l'accomplissement de l'activité et des actions définies à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à l'association une participation annuelle maximale de X € dans le cadre du partenariat 2024-2027.

ARTICLE 9 – MODALITES DE VERSEMENT

La participation départementale sera acquittée comme suit sous réserve des capacités financières annuelles du Département :

- Année 2024 : 80% € à la signature de la présente convention (sous-programme 333H01)
- Année 2025 : 20% à la réception du bilan 2024 et 80 % € en Janvier 2025 (sous-programme 333H01)
- Année 2026 : 20% à la réception du bilan 2025 et 80 % € en Janvier 2026 (sous-programme 333H01)
- Année 2027 : 20% à la réception du bilan 2026 (sous-programme 333H01)

ARTICLE 10 – MODALITES DE PAIEMENTS

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense)

Au compte N°

Ouvert au nom

Dans les écritures de la banque

L'Association reconnaît être avertie que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de la Caisse d'Epargne (R.I.C.E.).

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Description du traitement faisant l'objet du partenariat

L'association est autorisée à traiter pour le compte du Département les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le service suivant : améliorer l'information et le suivi des jeunes accueillis et suivis dans le cadre des différents projets et actions menés

La nature des opérations réalisées sur les données est : transfert de données en vue de mieux identifier le public

La ou les finalité(s) du traitement sont : identifier les parcours des jeunes, évaluer la mobilisation des mesures jeunesse, diffuser des informations sur les dispositifs départementaux

Les données à caractère personnel traitées sont : nom, prénom, adresse, âge

Les catégories de personnes concernées sont : jeunes âgés de 15 à 30 ans accompagnés par le Département dans le cadre de ses différentes politiques départementales

Pour l'exécution du service objet de la présente convention, le Département met à la disposition de l'association les informations nécessaires suivantes : listings de jeunes âgés de 15 à 30 ans accompagnés par le Département dans le cadre de ses différentes politiques départementales

Obligations de l'association vis-à-vis du Département :

L'association s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet du partenariat et notamment à ne pas les commercialiser ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Département figurant en annexe de la présente convention (le cas échéant). Si l'association considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Département. En outre, si l'association est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Département de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu de la présente convention:
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
 - prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Département de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Exercice des droits des personnes

L'association assistera le Département à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'association des demandes d'exercice de leurs droits, l'association doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à delegue.protection.donnees@pasdecals.fr.

Notification des violations de données à caractère personnel

L'association notifie au Département toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant delegue.protection.donnees@pasdecals.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Département, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Aide de l'association dans le cadre du respect par le département de ses obligations

L'association aide le Département pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. L'association aide le Département pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Mesures de sécurité

L'association s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ;

Sort des données

Au terme du partenariat, l'association s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel. Une fois détruites, l'association doit justifier par écrit de la destruction.

Délégué à la protection des données

L'association communique au Département le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

Registre des catégories d'activités de traitement

L'association déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Département comprenant :

- le nom et les coordonnées du Département pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Département;

- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
 - des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Documentation

L'association met à la disposition du Département la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le département ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Obligations du département vis-à-vis de l'association

Le Département s'engage à :

- permettre à l'association de réaliser les opérations précédemment visées ;
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'association;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de l'association;
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'association.

ARTICLE 12 – DENONCIATION

La convention pourra être dénoncée par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – RESILIATION

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est résiliée de plein droit par l'un de ses cosignataires en cas de modification des dispositions législatives et/ou réglementaires qui en rendent l'exécution impossible dans son essence.

Elle pourra également être résiliée de plein droit par le Département en cas de modification substantielle du montant de l'enveloppe départementale de crédits ainsi qu'en cas de non-respect des engagements pris par l'Association.

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'Association cessait l'activité pour laquelle elle est aidée ou si elle ne respectait pas les obligations inscrites à la présente convention.

Dans les cas prévus aux alinéa 2 et 3, les dirigeants de l'Association sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 14 – REMBOURSEMENT

Il sera demandé à l'Association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment si :

- Absence totale de comptabilité au niveau de l'Association,
- Les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale,

Remboursement partiel, notamment si :

- L'Association a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)
- L'Association ne valorise pas le partenariat du Département.

ARTICLE 15 – RECOURS

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable

A défaut, les litiges qui pourraient résulter de l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Arras, le jour JJ mois AAAA
en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY

Pour X

Le Président

Prénom-Nom

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°10

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

PARTENARIATS AVEC LES FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE

Le 29 janvier 2024, le Département a confirmé sa volonté de poursuivre l'adaptation de ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire en adoptant la délibération cadre « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles » qui entend décliner les objectifs, rendre lisibles et coordonner les mesures départementales en faveur de la jeunesse.

Parmi les actions concrètes de cette délibération figure le renouvellement des conventions de partenariat avec les associations de jeunesse et les mouvements d'éducation populaire.

Depuis 2012 et l'adoption du Pacte départemental pour la jeunesse, le Département, conscient qu'il ne pouvait agir seul pour répondre aux enjeux des jeunes de son territoire, a fait le choix de s'appuyer sur ces mouvements pour mettre en œuvre sa politique jeunesse volontariste et universelle. 8 associations sont ainsi soutenues par le Département du Pas-de-Calais, seul Département des Hauts de France à disposer de ce soutien envers les acteurs de la jeunesse.

Ces associations de jeunesse accompagnent près de 2000 associations et structures, mobilisent des dizaines de milliers de bénévoles et représentent plus d'un million d'équivalents temps plein (ETP). Collectivement, ces réseaux constituent un maillage départemental et territorial complet et complémentaire.

Le Département du Pas-de-Calais leur apporte son soutien de manière volontariste, dans le cadre de partenariats pluriannuels.

Ces partenariats constituent un véritable outil de structuration et de valorisation des actions et des projets menés par ces mouvements d'éducation populaire. Ils visent ainsi à :

- accompagner la vie associative partout dans le département,
- animer les réseaux d'éducation populaire,
- informer les jeunes,
- les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie, leur engagement citoyen ou encore à favoriser leur insertion sociale.

Ces partenaires participent également à promouvoir les valeurs de la République, de Citoyenneté et de Laïcité auprès des publics, et à soutenir les jeunes dans leurs prises d'initiatives et leur engagement citoyen.

Ces acteurs jeunesse accompagnent le Département dans la mise en œuvre de la politique jeunesse et de ses différentes mesures, à travers, en particulier, leur participation au groupe Expert Jeunesse et s'inscrivent également dans de nombreuses autres politiques départementales.

Enfin, ces mouvements s'inscrivent pleinement dans les ambitions des Pactes des réussites citoyennes, des solidarités territoriales et humaines, dont un des thèmes transversaux est la jeunesse et dans les engagements de la délibération jeunesse du 29 janvier 2024, à savoir « rendre les jeunes pleinement acteurs de leur vie en société, leur ouvrir le champ des possibles, leur faire confiance et leur donner la parole ».

En 2023, une évaluation des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) qui lie le Département à ces mouvements d'éducation populaire a permis de mettre en évidence :

- leur spécificité dans des domaines d'action qui favorisent l'initiative et l'engagement citoyen des jeunes : formation à la gestion associative, à l'engagement comme les dispositifs ADOAC (ADOlescent ACcompagnateur d'enfants) ou BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), l'accompagnement de la vie associative via l'animation de réseaux et la formation des bénévoles et enfin l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- le peu d'interaction jusqu'à présent, entre les 8 mouvements d'éducation populaire, malgré la concentration de leurs sièges ou antennes sur les mêmes territoires, à savoir l'Est du département et une moindre couverture du littoral ;
- un bon maillage du territoire départemental par les associations adhérentes aux mouvements fédératifs : l'Association d'Action Educative, Foyers Ruraux, Ligue de l'Enseignement, Familles Rurales et Francas et une satisfaction du partenaire Etat par rapport à leur rôle d'animation territoriale GUID'ASSO ;
- une méconnaissance des possibilités d'intervention de ces acteurs par les services du Département et un souhait d'étendre le partenariat en direction des publics cibles (MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), Maisons des ados, BRSA (Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active) ;
- une reconnaissance par les services départementaux des actions bénéficiant à leurs publics ;
- le souhait des acteurs d'élargir leurs interventions sur d'autres thématiques liées aux ambitions des pactes : environnement et développement durable, inclusion numérique dans les collèges, égalité femme-homme...
- une satisfaction des bénéficiaires des actions menées par les mouvements

d'éducation populaire même si ce recueil est rendu difficile par la multiplicité des publics.

Il est donc proposé aujourd'hui de renouveler ce partenariat avec les 8 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et pour tenir compte des conclusions de l'évaluation :

- de renforcer la lisibilité du Département dans les actions qu'elles mènent ainsi que les partenariats sur certains champs comme l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, le handicap, l'inclusion numérique, la promotion de l'égalité femmes hommes,

- d'encourager l'inter réseau au sein du groupe expert jeunesse pour mobiliser des jeunes dans actions partenariales et leur donner l'occasion de s'exprimer dans le cadre des temps forts organisés par le Département,

- d'inscrire comme objectif, davantage de mixité dans les publics bénéficiaires,

- de prévoir des critères d'évaluations dans les CPOM 2024-2027 et d'effectuer un financement à hauteur de 80% suite au vote du budget et 20% par retour du bilan sur la base du renseignement de ces critères,

- et enfin d'améliorer et systématiser le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Par ailleurs, les associations partenaires s'engageront à contribuer à la promotion et, autant que faire se peut, à la mobilisation des dispositifs jeunesse : Sac Ados, Permis engagement citoyen, Bourse Initiatives Jeune, aide au BAFA-BAFD et #Pépites62.

Le partenariat serait renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans, avec les associations suivantes :

- La Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais
- L'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais
- La Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais
- Association Départementale des Francas du Pas-de-Calais
- Unis-Cité Hauts de France
- La Fédération des Foyers Ruraux et des Associations du Nord et du Pas-de-Calais
- Léo Lagrange Nord-Ile de France
- Le Centre Régional Information Jeunesse Hauts de France

Pour chacune des associations, une fiche en annexe reprend :

- une présentation de l'association,
- des éléments de bilan pour la période 2021-2023,
- les éléments et projets constitutifs de la proposition de partenariat pour la période 2024-2027,
- le montant de la proposition de la participation départementale et sa répartition par année,
- les modalités de suivi-évaluation des actions soutenues.

Le Département entend ainsi réaffirmer son soutien durable aux mouvements

d'éducation populaire dans le cadre d'un partenariat global et concerté, qui repose sur les axes suivants :

- le développement, la structuration et le soutien de la vie associative en proposant une meilleure prise en compte des spécificités et particularités territoriales
- le soutien à l'initiative et à l'engagement associatif et citoyen des jeunes
- l'éducation des jeunes à la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République, de Laïcité et d'égalité femme-homme.

Ainsi l'aide départementale annuelle à attribuer à ces huit associations s'élèverait à 830 000 € maximum par an, soit 3 320 000 € maximum pour 4 années, répartis comme suit :

Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais	351 000 € par an maximum
Association d'Action Educative du Pas-de-Calais	155 000 € par an maximum
Léo Lagrange Nord/Ile de France	130 000 € par an maximum
Unis-Cité Hauts-de-France	110 000 € par an maximum
Association départementale des Francas du Pas-de-Calais	31 000 € par an maximum
Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France	22 000 € par an maximum
Fédération des Foyers Ruraux et des Associations du Nord et du Pas-de-Calais	21 000 € par an maximum
Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais	10 000 € par an maximum

Enfin, en complément de l'accompagnement précité, il est proposé d'accompagner en 2024 à hauteur de 5000 €, la Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais pour l'animation d'un collectif d'animateurs afin de favoriser la mise en relation entre les stagiaires BAFA-BAFD et les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), l'objectif étant de permettre à des jeunes de créer leur association en zone rurale.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer les participations départementales maximales proposées, selon la répartition détaillée en annexe 1, étant entendu que ces participations seront attribuées, sur la période, sous réserve des capacités financières du Département ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais,

l'Association d'Action Educative du Pas-de-Calais, l'Association Léo Lagrange Nord, Unis-Cité Hauts-de-France , l'Association départementale des Francas du Pas-de-Calais Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France, la Fédération des Foyers Ruraux et des Associations du Nord et du Pas-de-Calais et la Fédération des Familles Rurales du Pas-de-Calais, selon les modalités susvisées et jointes en annexes, dans les termes du projet de convention joint en annexe 10 ; étant entendu que les participations annoncées dans ces conventions seront attribuées, sur la période, sous réserve des capacités financières du Département ;

- de valider le modèle type de convention au titre des actions prévues dans le cadre de la Politique jeunesse, dans les termes du projet type joint en annexe 10.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-338M01	6568/93338	Jeunesse education populaire	3 400 000,00	3 400 000,00	3 320 000,00	80 000,00
C03-338D02	6568/93338	Mesures jeunesse		55 000,00	5 000,00	50 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY